



Activité
travaux précaires



Victor Hugo



I. TABLE DES MATIÈRES

I.	TABLE DES MATIÈRES	2
II.	Les événements majeurs de 2019	4
	A. Diversification des formations informatique et numérique	4
	B. Création d'outils de soutien à la vie de l'association : logiciel de suivi de l'activité et site internet	4
	C. Formation des salariés et des bénévoles	4
III.	ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires, l'association elle-même	5
	A. Le Conseil d'Administration de l'ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires	5
	B. Les salariés et les stagiaires	6
	C. Les bénévoles	7
	D. Les usagers	7
IV.	Chiffres généraux	8
	A. Principaux éléments 2019	8
	B. Profil des personnes accompagnées par l'ASSOL	9
	C. La méthodologie d'actions proposées aux personnes accompagnées	10
V.	Bilan par pôle d'activité	12
	A. Pôle : Accueil de Jour	12
	1. La domiciliation	13
	2. Les services de première nécessité	15
	3. L'aide alimentaire	17
	4. La permanence de l'infirmière de l'équipe mobile santé mentale et précarité	19
	5. La permanence numérique	21
	6. La permanence sociale	22
	7. L'écrivain public	22
	8. Les cours d'alphabétisation- FLE (Français Langue Etrangère)	22
	B. Pôle défense des droits et action militante et citoyenne	23
	1. Nos collectifs d'associations	23
	2. La défense des droits	24
	3. La réforme de l'assurance chômage	25
	4. L'atelier action citoyenne	25
	5. Le Conseil de la Vie Sociale	25
	C. Pôle action sociale	26
	1. Le suivi social	26

2.	Le Partenariat	30
3.	L'accompagnement vers le logement	31
4.	L'hébergement en hôtel	32
D.	Ateliers collectifs (hors atelier emploi formation)	35
1.	Les ateliers socioculturels	35
2.	Les activités extérieures	36
E.	Accompagnement professionnel	38
1.	Notre axe de travail	38
2.	Les partenaires	38
3.	Qui sont les personnes accompagnées ?	39
4.	L'accompagnement individuel	43
5.	L'accompagnement collectif :	44
6.	Notre Contribution à la mise en place du Dispositif Premières Heures (DPH) dans le département des Hauts de Seine	47
7.	Le bilan de l'action emploi	49
F.	La Formation en bureautique et numérique (outils digitaux)	50
1.	A propos de la formation	50
2.	Le public	50
3.	L'accompagnement	52
4.	L'évolution du secteur, des besoins et des opportunités	53
5.	Les ateliers « informatiques thématiques »	54
6.	La formation « Accéder au numérique » pour les bénéficiaires du RSA	55
7.	Le bilan de l'action de formation en 2019	57
VI.	Perspectives 2020	58
1.	La maîtrise du budget et des finances de l'ASSOL	58
2.	La poursuite du développement de l'Organisme de Formation	58
3.	Le développement de la communication	59
4.	L'impact de la crise sanitaire du Covid-19	59
VII.	Lexique	61
VIII.	PARTENAIRES	63

II. LES EVENEMENTS MAJEURS DE 2019

A. Diversification des formations informatique et numérique

Depuis plusieurs années le nombre de stagiaires était en baisse ; cette année il repart à la hausse avec 75 stagiaires. Cela est dû notamment à la **signature d'une nouvelle convention avec le Conseil Départemental des Hauts de Seine**. Elle entre dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi pour les bénéficiaires du RSA allo séquanais (vous trouverez les détails en page 53). Nous avons également créé de **nouveaux modules de formation et de nouveaux ateliers** pour les personnes les plus éloignées du numérique, pour lever les freins du retour à l'emploi.

B. Création d'outils de soutien à la vie de l'association : logiciel de suivi de l'activité et site internet

En janvier 2019, un nouveau logiciel de suivi des activités a pris la place de notre ancien logiciel, FISSA. Les tâches administratives liées à l'accompagnement social et celles liées à l'Organisme de Formation devenant de plus en plus chronophages, Christian A., administrateur et membre du Bureau, **a créé un logiciel pilotant diverses bases de données permettant le suivi de l'ensemble de l'activité de la structure**.

L'ancien site internet de l'association étant devenu obsolète, un nouveau bénévole Daniel R., en collaboration avec notre vice-présidente Isabelle L. a accepté de prendre en charge ce long travail de **création et de mise à jour d'un tout nouveau site pour l'association**. Il est en ligne depuis novembre 2019.

C. Formation des salariés et des bénévoles

La formation continue des salariés et des bénévoles est essentielle afin d'assurer au mieux l'ensemble de nos missions. Cette année nous avons eu trois temps de travail importants.

-Prévenir et gérer l'agressivité dans un lieu d'accueil, animé par le centre de formation IEDH.

Cette formation a permis à l'ensemble de l'équipe de comprendre, grâce à l'analyse de situations réelles, les mécanismes de violence et les outils permettant de les désamorcer.

-Comprendre le système prostitutionnel, animé par l'association, l'Amicale du Nid, destiné aux travailleurs sociaux, a pour but de prévenir les risques et a permis de mieux les anticiper.

-Les bénévoles du Conseil d'Administration, et certains salariés, se sont retrouvés pour un séminaire de travail autour de plusieurs thèmes déterminants dans la vie de l'association. (détails en page 6)

III. ASSOL - MAISON DES CHOMEURS ET PRECAIRES, L'ASSOCIATION ELLE-MEME

L 'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires (dite ASSOL) est pilotée par un Conseil d'Administration de 10 membres et s'appuie sur une équipe actuellement composée d'une vingtaine de bénévoles et de 10 salariés en 2019.

A. Le Conseil d'Administration de l'ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires

Le Conseil d'Administration de l 'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires se réunit environ 10 fois dans l'année. Il est chargé de définir les orientations de l'association. Il est animé par le président qui est garant de la fidélité au projet associatif et du respect des statuts. Le Bureau de l'association se réunit mensuellement afin de permettre la gestion courante des activités de l'association. La préparation et la participation à l'ensemble des réunions statutaires (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale et séminaire(s) représentent 379 heures d'investissement bénévole).



Ici de gauche à droite :

Hubert D. trésorier adjoint, Isabelle L. vice-présidente, Chantal C. ancienne trésorière, Odile K. administratrice, Félicien R. trésorier, Isabelle D membre du Bureau en charge des ressources humaines, Guy M. secrétaire, Sylvia T. administratrice, Denis B. président, Christian A., membre du Bureau en charge des projets informatiques et Patricia R. secrétaire adjointe. (Absents pour la photo)



Le Conseil d'Administration de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires reste très proche du terrain, d'une grande aide au quotidien pour les salariés et les

personnes accompagnées. Ainsi, les administrateurs, au-delà de leurs missions au Conseil d'Administration et au Bureau, s'engagent auprès des salariés et des personnes accueillies dans le quotidien de la structure comme bénévoles actifs.

Selon leur temps et leurs talents respectifs, ils viennent en soutien sur la trésorerie, l'animation d'événements, l'accompagnement du Conseil de la Vie Sociale, l'accompagnement de l'équipe sociale et des bénévoles, la gestion du réseau informatique, le secrétariat, les achats et le transport des denrées alimentaires, l'animation de cours d'alphabétisation et la permanence de l'écrivain public.

Séminaire des membres du Conseil d'Administration :

En juillet 2019, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ainsi que quelques salariés se sont retrouvés pour travailler sous forme d'atelier sur les thèmes du bénévolat, des finances et de la communication. Ces thèmes représentent des enjeux majeurs de la vie de l'association. Pour chaque atelier, des propositions de réalisations ont été faites à l'horizon d'un an et un suivi des résultats a été mis en place.

Le fonctionnement et la vie de l'association reposent sur les efforts conjugués d'une équipe de salariés, de bénévoles et sur l'implication des personnes accueillies. Nous accueillons également régulièrement des stagiaires, futurs travailleurs sociaux.

B. Les salariés et les stagiaires

Cette année 2019 a été marquée par différents événements.

Le 1^{er} avril, retour à mi-temps de la directrice Alida B. et départ de la directrice par intérim Nathalie B. En décembre, afin de venir en soutien à la directrice pendant son mi-temps, certaines missions ont été déléguées à Hélène M. coordinatrice sociale ; pour ce faire, elle a été déchargée de ses suivis sociaux. Afin de maintenir un accompagnement de qualité, une nouvelle assistante sociale Sophia C. a été recrutée en décembre 2019, et collabore avec Marta E. éducatrice spécialisée dans l'équipe sociale.

Pour remplacer notre agent d'entretien parti à la retraite, Mikael H. a été recruté en contrat aidé, et assure l'entretien des locaux, la gestion de la bagagerie et de la laverie.

Le contrat de Jessica G., agent administratif a pris fin en juillet et Fabienne M., a pris la suite sur des missions similaires. Le reste de l'équipe n'a pas changé, Ouissem B. notre agent

d'accueil ; Bruno S., notre animateur/cuisinier ; Dalila B, Conseillère en insertion professionnelle, chargée de mission emploi/formation et Michel F., formateur bureautique, en charge également du réseau informatique. L'équipe est toujours complétée par une comptable présente une journée par semaine, Patricia L. et par une infirmière, Caroline T., de l'équipe mobile Santé mentale/Précarité, présente une demi-journée par semaine. L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires a accueilli une stagiaire de troisième année d'éducateur spécialisé de l'IRTS en 2019.

C. Les bénévoles

Les bénévoles font partie intégrante de l'équipe ; ils sont associés selon leurs nombreuses missions à toutes les activités de l'association. L'équipe bénévole de la trésorerie : Félicien R., Claude T., Hubert D., Chantal C. et Fabienne S.

Les bénévoles animant des ateliers : Patricia R. (écrivain public pour l'atelier d'écriture et l'aide à la rédaction de courriers et animatrice des cours d'alphabétisation) ; Isabelle D. (co-animatrice du Conseil de la Vie Sociale) ; Louis A. (atelier photo) ; Sylvie G. (accueil et participation aux petits déjeuners) ; Munkhzul M. (atelier yoga)

Les bénévoles agissant en soutien de l'activité : Christian A. (création et gestion du nouveau logiciel de gestion des activités de l'association) et Daniel R. (création et gestion du nouveau site internet de l'association). Isabelle D. (soutien ressources humaines avec la directrice), Odile K. (soutien accueil et secrétariat). Guy M. (suivi des travaux et des locaux de l'association) et Isabelle L. (suivi des dossiers juridiques et soutien à la direction).

De plus, une vingtaine d'autres bénévoles interviennent également pour l'organisation d'événements, notamment pour la collecte de la Banque Alimentaire.

Nous avons enregistré un bilan de **2256,5 heures de bénévolat, près de 282 journées de 8 heures**. Ce bilan est en dessous de la réalité, car tous les bénévoles ne font pas état des services qu'ils rendent.

D. Les usagers

L'ASSOL a toujours eu la volonté d'impliquer les usagers, dans la vie de l'association et de les amener, le cas échéant, à prendre des responsabilités. C'est notamment la vocation du Conseil des usagers et du groupe d'action citoyenne. Notre implication avec le Mouvement National des Chômeurs et Précaires et le Collectif Citoyens Fraternel 92, permet aux personnes accompagnées qui le souhaitent, de s'impliquer davantage dans des actions plus militantes.

Ils sont nombreux à participer aux collectes de la Banque Alimentaire, mais aussi dans la gestion de la vie quotidienne de la structure.

IV. CHIFFRES GENERAUX

A. Principaux éléments 2019

Nombre total d'usagers accueillis : 703 (759 en 2018)

Nombre total d'usagers accompagnés 632 (647 en 2018)

Nombre de domiciliations : 547 (540 en 2018)

Nombre d'accompagnement social individualisé : 230 (257 en 2018)

Nombre d'accompagnement vers le logement : 290 (226 en 2018)

Nombre d'hébergement en hôtel : 5 (7 en 2018)

Nombre d'ateliers collectifs (hors informatique et emploi) : 95 ateliers
(110 en 2018)

Nombre de repas : 214 personnes seules ou familles ont bénéficié de l'aide alimentaire

- ✓ 1631 repas préparés en 2019 (2131 en 2018)
- ✓ 515 petits déjeuners en 2019 (669 en 2018)
- ✓ 480 colis en 2019 (380 colis en 2018)

Nombre de stagiaires en formations informatiques : 75 (33 en 2018)

Nombre d'accompagnement vers l'emploi : 107 (124 en 2018)

B. Profil des personnes accompagnées par l'ASSOL

En 2019, **703 personnes** ont été accueillies à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires.

Divers services et activités sont proposés comme :

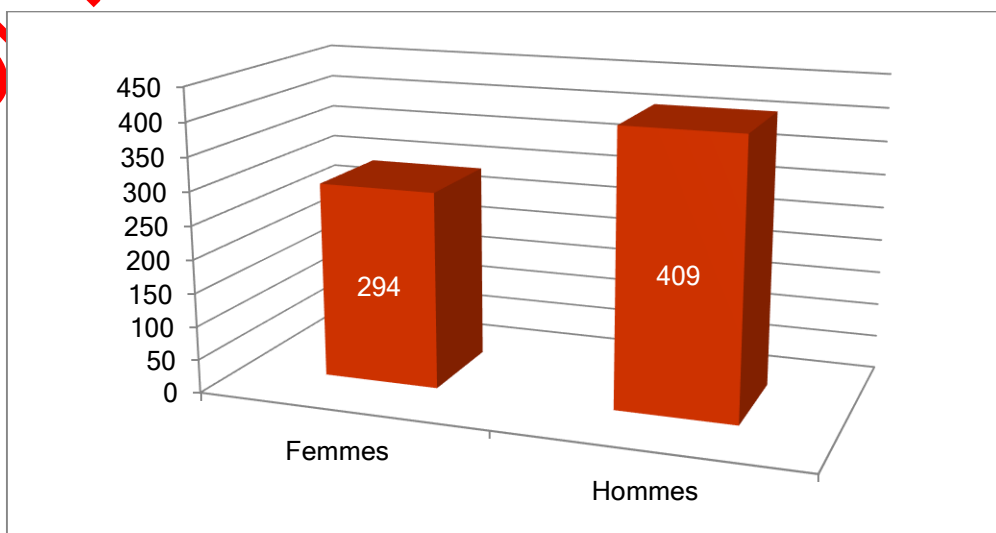
- ✓ La domiciliation,
- ✓ L'accompagnement social,
- ✓ L'accompagnement au logement,
- ✓ L'accompagnement à l'emploi
- ✓ Les services de première nécessité (repas, bagagerie, laverie, téléphone et accès au numérique...).
- ✓ La formation informatique et numérique
- ✓ Des activités culturelles et socioéducatives
- ✓ La défense des droits et l'action citoyenne

Certaines personnes accueillies participent à une activité, d'autres à plusieurs. La libre adhésion aux actions est une valeur forte et importante pour les membres de l'association.

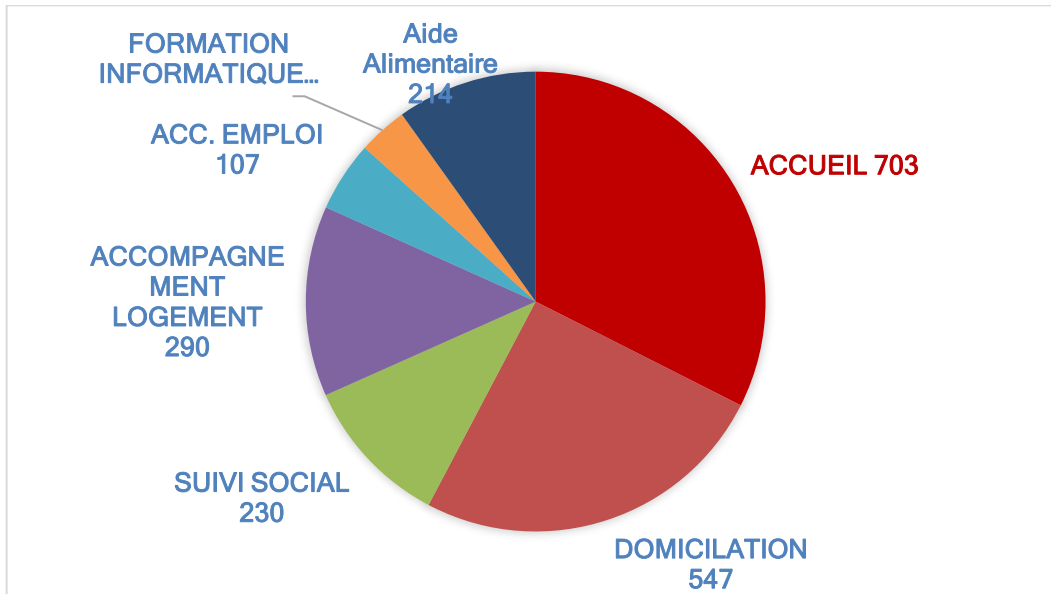
547 personnes sur 703 arrivent à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires sur orientation du Centre Communal d'Action Sociale, le plus souvent dans le cadre d'une domiciliation. **Cela représente 78% du public accueilli.**

a) Répartition Hommes/Femmes

Le public de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires est majoritairement masculin. Nous accueillons de plus en plus de familles pour la domiciliation **178** cette année. Ces familles utilisent les services de première nécessité proposés par l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires (laverie, colis alimentaires, permanence sociale). La plupart, hébergées par le 115, n'ont pas accès à ces services là où elles sont hébergées. Ces personnes viennent également rechercher du lien social.



b) *Le nombre de personnes accueillies par action*



Ces effectifs permettent de se faire une idée du nombre de personnes accompagnées sur une année. Pourtant, il est difficile d'effectuer des comparaisons puisque les différents types d'accompagnement ne nécessitent pas la même forme d'investissement.

En effet, cela varie, qu'il s'agisse d'accompagnement individuel ou collectif, mais aussi d'un accompagnement ponctuel ou dans la durée.

C. La méthodologie d'actions proposées aux personnes accompagnées

L'accompagnement proposé par l'ASSOL- Maison des Chômeurs et Précaires a une double particularité :

Il est global et permet donc une prise en compte de l'ensemble des problématiques de la personne, de ses besoins élémentaires (se nourrir, se loger, se soigner) à son insertion professionnelle. Il existe peu de lieux où l'insertion est pensée dans sa globalité, et avec une équipe pluridisciplinaire.

L'accompagnement s'articule sous deux formes : individuel et collectif.

Le suivi individuel permet de s'adapter aux besoins de chaque individu dans sa globalité et d'obtenir avec lui des avancées essentielles pour son accès au logement, à la santé, à l'emploi. Cette démarche est totalement personnalisée.

Le second type de suivi est axé sur le collectif en complément du suivi individuel. Il vise davantage à « resocialiser » la personne, à l'inscrire dans un réseau de relations et à l'aider à puiser au sein du groupe, l'énergie nécessaire pour rebondir. La prise en compte des difficultés réelles et administratives que chacun peut rencontrer à un moment de sa vie, est essentielle dans la dimension individuelle et collective de la personne vers un retour à l'estime de soi et une reconstruction dans la société.



Le schéma ci-dessus montre les différentes formes d'accompagnement que l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires, propose. Quelle que soit la situation de départ de la personne, l'objectif est toujours sa réinsertion économique et sociale. Certaines personnes cumulent des difficultés de plusieurs natures (emploi, logement, santé...) qui justifient un accompagnement renforcé. D'autres nous sollicitent alors qu'elles ont un emploi ; pour celles-ci, quelques rendez-vous pourront suffire.

V. BILAN PAR POLE D'ACTIVITE

A. Pôle : Accueil de Jour

L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires s'inscrit depuis ses origines dans une logique de « porte ouverte ». Chaque personne entrante vient avec un besoin, une interrogation, une problématique et elle est accueillie comme personne unique. L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires est un lieu permettant de donner les premières réponses.

Grâce au soutien constant de l'Etat, via les services de la DRIHL des Hauts de Seine, l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires a pu élargir son action et développer son accueil de jour en 2015. Ainsi, nous avons renforcé notre mission d'accueil des publics les plus fragiles.

Compte-tenu du public que nous recevons, constitué notamment de personnes Sans Domicile Fixe, la qualité de l'accueil est un fondement de notre association. En effet, nous sommes parfois les seuls contacts humains que ces personnes auront dans la journée.

Afin de répondre correctement aux besoins des personnes, nous proposons un premier accueil qui consiste à :

- ✓ Proposer une boisson chaude tout au long de la journée.
- ✓ Partager un temps de convivialité et d'échange(s) par des rencontres avec les bénévoles et salariés.
- ✓ Présenter l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires via notamment le livret d'accueil.
- ✓ Réaliser un premier entretien pour connaître et comprendre la personne et ses demandes. (Cela permet également de définir une réorientation éventuelle vers un service social, une administration, un partenaire associatif).

L'accueil du public est effectif du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h uniquement. Un samedi matin sur deux, toute l'année, l'accueil est ouvert, permettant aux personnes qui travaillent de venir chercher leur courrier et de vivre un moment de convivialité.

L'accueil est renforcé, **lors des périodes de canicule et de période hivernale** : l'association ouvre alors ses portes en continu de 9h à 17h.

L'accueil, qui était autrefois plus intimiste avec un public « habitué » à la structure, s'est vu considérablement modifié. Aujourd'hui, l'accueil inconditionnel nous amène à recevoir

davantage de personnes que nous ne connaissons pas, dans des situations de plus en plus dégradées.

Une permanence sans rendez-vous a été mise en place. Elle est assurée par nos travailleurs sociaux, et accueille des personnes domiciliées non bénéficiaires du RSA, et des personnes non domiciliées venant à l'accueil de jour. Cela devient de plus en plus difficile à réaliser en raison du nombre de personnes souhaitant rencontrer un travailleur social, et de la complexité de leurs situations. Dans un sens un peu plus général, nous constatons que nous avons de plus en plus à faire à un public « consommateur », qui attend de nous des services et des réponses immédiates.

Les attitudes sont parfois également plus difficiles à gérer, tant certaines personnes sont dans la revendication. Nous notons que, même si cela pouvait arriver auparavant, ce type de comportement est plus fréquent. Ainsi, nous déplorons en 2019, une augmentation importante de comportements agressifs, menaçants. Ces comportements demandent une mobilisation particulière de l'équipe afin d'orienter au mieux ces personnes, tout en préservant la qualité de l'accueil dans sa globalité. Afin de soutenir l'équipe, une formation pour l'ensemble des membres a eu lieu.

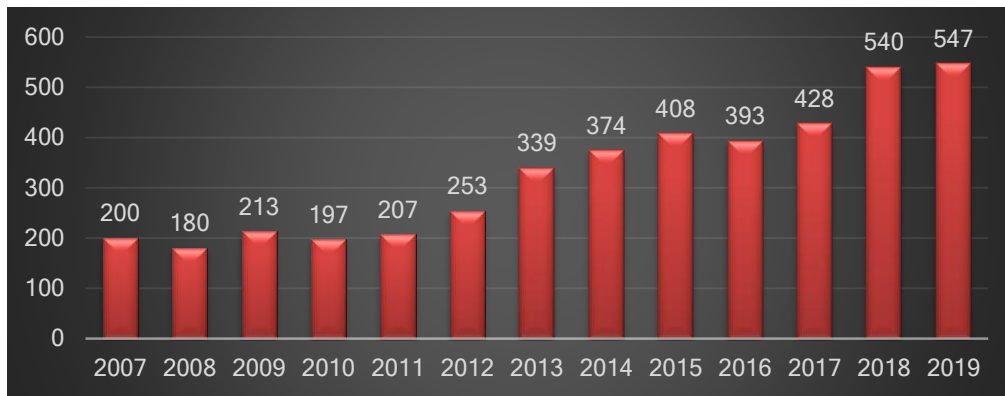
1. La domiciliation

L'action de domiciliation menée par l'association s'inscrit dans le cadre d'un agrément émanant de **la préfecture des Hauts-de-Seine**. Cet agrément a été renouvelé pour une nouvelle période de 5 ans, en juin 2017. Il couvre « l'ensemble des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles ».

La domiciliation s'inscrit également dans le cadre de la convention conclue avec **le CCAS de Nanterre**, par laquelle ce dernier délègue à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires, la domiciliation « des personnes sans résidence stable ayant un lien avec la commune ». Cette forme de délégation découle du cadre réglementaire issu de la loi DALO et de la circulaire du 25 février 2008.

Elle permet aux personnes domiciliées, de disposer d'une adresse et donc la possibilité de réactiver leurs droits. Les personnes domiciliées à l'ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires accèdent à l'ensemble des services proposés par l'association (service de première nécessité, repas, ateliers, accompagnement à l'emploi et à la formation informatique...).

Cette année encore nous constatons une hausse des domiciliations :



Ces domiciliations s'effectuent exclusivement sur orientation du Centre Communal de l'Action Sociale de la ville.

En 2019, **547 personnes ont été domiciliées**, 196 étaient de nouvelles domiciliations et 294 des renouvellements.

Plusieurs remarques sur ce point :

Les demandes de domiciliation sont souvent dues au contexte social, avec tout ce qu'il génère : les **séparations conjugales (1ère cause de domiciliation à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires)**, mais aussi la précarisation des statuts professionnels, les expulsions locatives, etc.

Nous n'avons pas une totale maîtrise du nombre de personnes que nous domicilions : nous agissons exclusivement sur sollicitation du Centre Communal de l'Action Sociale de Nanterre.

Cette année, après concertation avec le Centre Communal de l'Action Sociale, nous avons effectué des domiciliations sur des mois mesurés et donc en **flux constant d'entrées et de sorties**. C'est-à-dire que nous comptabilisons le **nombre de mois effectifs** des domiciliations sur l'année soit **4745 mois /mesures**.

L'orientation vers l'association ne débouche pas systématiquement sur une domiciliation effective. Depuis 3 ans, nous avons vu diminuer le nombre de refus des domiciliations. En 2019, 14 domiciliations ne se sont pas concrétisées après orientation vers l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires :

- ✓ 3 personnes ont été logées entre-temps ;
- ✓ 7 personnes ne se sont pas présentées à leur rendez-vous ;
- ✓ 1 personne n'a pas été en mesure de prouver un lien suffisant avec la commune de Nanterre ;
- ✓ 1 personne était déjà domiciliée ;
- ✓ 2 personnes ont quitté l'Ile de France.

Nous observons que le nombre de renouvellements est en augmentation.

Les situations socio-professionnelles des personnes domiciliées à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires sont de plus en plus complexes, les personnes **cumulant une multitude de freins**. Ce qui prolonge la durée des accompagnements et des domiciliations. Nous accueillons une très grande majorité d'hommes seuls. Mais **le nombre de familles est en nette progression**.

Profil des personnes domiciliées :

Les personnes domiciliées sont, pour la plupart, **isolées, sans réseau sur lequel s'appuyer**. Les difficultés rencontrées sont : l'absence de logement et ou d'emploi, l'instabilité à l'égard de l'hébergement, les problèmes de santé (**psychologique, psychiatrique, addiction, physique**).

Nous constatons une petite diminution du nombre de personnes isolées accueillies en 2019 : 361 (379 en 2018). Nous avons accueilli un grand nombre de familles domiciliées, souvent hébergées par le 115 sans suivi social, et dont les enfants sont scolarisés à Nanterre : **178 familles domiciliées en 2019, contre 151 en 2018. Leurs situations administratives sont complexes, le nombre d'enfants a augmenté** et les conditions d'accueil des familles sont précaires : absence de logement, sans solution pour les besoins de première nécessité (machine à laver, repas...).

Il est essentiel que nous adaptions les exigences de notre accompagnement social à ces publics dont les fragilités induites par des parcours de vie difficiles, sont plus importantes. Cela exige souplesse, grande disponibilité, écoute particulière, favorisant la relation de confiance, ainsi qu'un travail continu de prévention et d'information plus conséquent que pour le public de droit commun.

2. Les services de première nécessité

L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires continue de proposer des services de première nécessité de plus en plus sollicités. Ces services correspondent à des besoins fondamentaux et font partie intégrante de la reconstruction de chacun. Ils sont essentiels pour la bonne réalisation de la mission de notre association. Les services proposés sont les suivants :

La laverie : 257 « machines » ont été effectuées cette année, soit une hausse de 25% par rapport à 2018. Ce service est particulièrement important pour les familles hébergées à l'hôtel.

Le vestiaire : celui-ci permet aux personnes de déposer leurs affaires pour la journée dans des casiers fermés. Une cinquantaine de personnes utilisent ce service.

La bagagerie : Certaines personnes ont le besoin de stocker des affaires personnelles pendant une longue durée. Nous proposons un stockage équivalent à un mètre cube par personne, pour une durée de 3 mois renouvelables. Cette année, 15 personnes ont utilisé ce service.



La Bagagerie



Le vestiaire



La laverie

Le libre accès au numérique : les démarches administratives se faisant de plus en plus numériquement et les personnes ayant beaucoup de mal à accéder à ces services, 5 postes informatiques connectés à internet, en libre accès, sont mis à disposition du public. Du fait de leur succès, nous avons dû instaurer des codes d'accès à durée limitée.

L'accès direct à interfaces de la CAF :

Depuis novembre 2019, des solutions informatiques de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine ont été installées sur 3 ordinateurs de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires, à l'initiative des travailleurs sociaux. Ces interfaces directes avec leur site facilitent les démarches en ligne des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux de l'association.

Mise à disposition d'un téléphone : un téléphone est mis à disposition pour faciliter certaines démarches en particulier au 115, la CAF, la CPAM, la CNAV et Pôle-Emploi.

L'ensemble de ces services permet aux personnes isolées et aux familles de rompre l'isolement tout en profitant d'un moment de convivialité, proposée par l'accueil de jour.

3. L'aide alimentaire

a) Les petits déjeuners et les déjeuners :

Trois fois par semaine, notre cuisinier professionnel prépare des repas pour 20 personnes maximum préalablement inscrites sur un tableau situé à l'accueil. Les repas sont pris en compagnie de 2 membres de l'équipe afin de faciliter les échanges et le bon déroulement du repas.

Cette action répond à plusieurs objectifs :

Fournir un repas chaud et équilibré à des personnes en grande précarité.

Offrir un temps de convivialité, d'échange et de confrontation d'expériences, afin de permettre aux personnes de se resocialiser.

Discuter de l'actualité, en complément des ateliers collectifs, en essayant de le lier aux problématiques de chacun (lois, réformes du chômage, actualités sportives,...)

Se réapproprier un certain nombre de règles de base (s'inscrire, respecter des horaires, mettre et débarrasser la table, respecter un climat d'écoute mutuelle...). Cela contribue ainsi à aider les participants à retrouver un certain équilibre.

Il est important de noter que la participation aux repas fait partie intégrante de notre méthodologie d'accompagnement au même titre que les ateliers socioculturels. C'est bien souvent par ce biais qu'est réalisée « l'accroche » initiale qui va ensuite permettre à l'accompagnement social de se déployer, et ce, avec l'adhésion de la personne accueillie. Des repas festifs sont également organisés lors des grandes fêtes, (Noël, l'Aïd...) ainsi que des repas à thème sous forme d'atelier-cuisine.

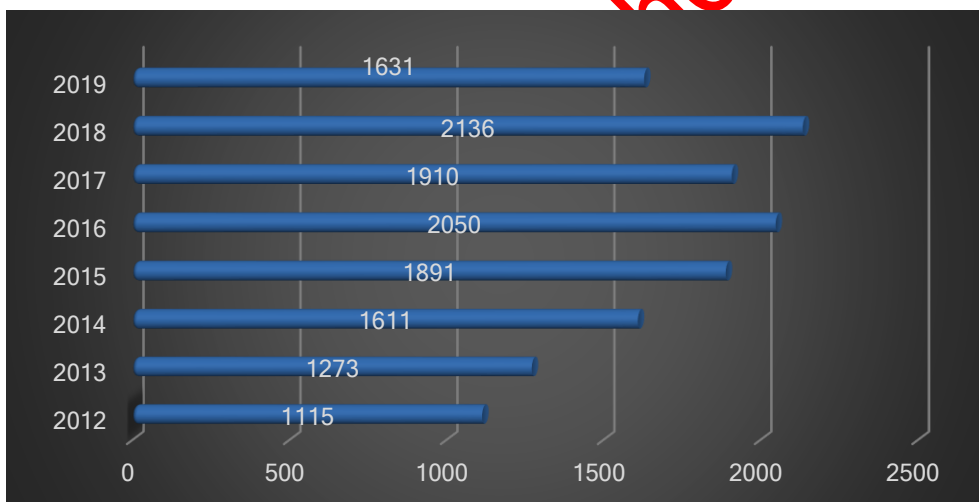
En 2019, nous avons servi un total de **1631 repas** (en baisse par rapport à 2018). Cela est dû notamment à un hiver plutôt clément mais aussi à un groupe d'habitues ayant quitté l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires. Par ailleurs, pour de nombreuses familles, les repas ne sont pas adaptés (travail, enfants en bas âge). Elles ont davantage utilisé le service des colis alimentaires.

Les lundis et les vendredis matins, des petits déjeuners sont proposés et rassemblent une dizaine de personnes par semaine ; cette année **515 petits déjeuners** ont été servis. L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires propose chaque jour un temps de repas ou de collation.



Voici quelques éléments nous permettant de comparer l'activité sur plusieurs années :

Evolution du nombre de repas servis (2012-2019)



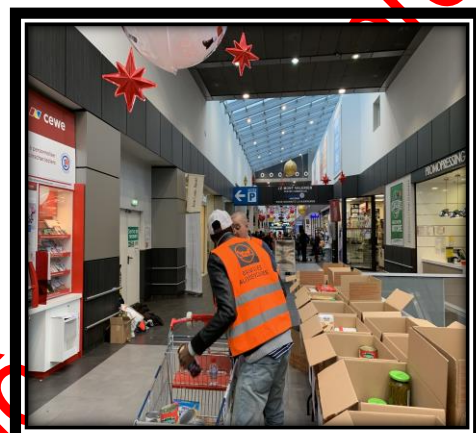
b) Les colis alimentaires

En complément des différents repas, **480 colis alimentaires** ont été distribués cette année aux personnes accueillies. Cela représente une hausse de **25% par rapport à 2018**. La fourniture de ces colis s'articule autour d'un partenariat avec la **Banque Alimentaire**. L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires pilote la collecte annuelle au centre commercial Leclerc de Nanterre. Cette année, c'est **7098 Kg** de produits alimentaires et d'hygiène qui ont été collectés en novembre. Une collecte spécifique pour les produits d'hygiène au mois de mai a permis de récolter **500 Kg** de produits. L'ASSOL-Maison des

Chômeurs et Précaires a conservé **5620 Kg de produits alimentaires** et a remis le surplus à la Banque Alimentaire pour qu'il soit redistribué à d'autres associations du département. Les membres du Conseil d'Administration se sont particulièrement investis dans l'organisation et la participation à la collecte de novembre.

La distribution des colis a ensuite été assurée tout au long de l'année par notre cuisinier, à raison d'une permanence tous les 15 jours. Les aides (repas, petits déjeuners et colis) ont été attribuées à **156 foyers** pour un total de **214 bénéficiaires**

En 2019, nous avons distribué via les colis, les repas et les petits déjeuners **5,345 tonnes T de denrées alimentaires**.



4. La permanence de l'infirmière de l'équipe mobile santé mentale et précarité

Le rôle de l'infirmière en accueil de jour consiste à aider les personnes qui en ont besoin, à trouver un lieu de soins somatiques et/ou psychologique, quelque soit leur situation sociale et administrative. Elle doit donc identifier au mieux le ou les problèmes de santé, évaluer le degré d'urgence et les priorités avec l'accord du patient.

Il faut donc que la démarche de se soigner soit comprise et ai du sens pour la personne. Sa file active est de **37 personnes, 16 femmes et 21 hommes**. Elle fait en moyenne 1 à 3 entretiens infirmiers par patient, parfois plus selon l'état de la personne. Elle a fait 2 accompagnements de patients vers des lieux de soins, 3 vers un lieu de contrôle judiciaire, 1 accompagnement au tribunal avec une personne référente sociale de l'ASSOL, et 1 en véhicule vers un service d'urgence avec une autre référente sociale (l'état du patient le permettait). Elle a visité 2 fois un patient malade gravement et hospitalisé. D'ailleurs, en cette année 2019, Monsieur M nous a dit un jour définitivement au revoir. Cela a été une épreuve pour sa famille mais aussi pour l'équipe de l'ASSOL.

Les patients se répartissent ainsi :

A - 10 personnes, 6 femmes et 4 hommes, ont une problématique psychologique uniquement,

B - 11 personnes, dont 2 femmes, souffrent d'un problème psychologique et d'addiction,

C - 8 personnes, 4 femmes et 4 hommes, sont venues me voir pour une maladie physique,

D- 4 femmes associent un problème psychologique et physique,

E -1 homme souffre d'un problème physique et d'une addiction,

F 3 hommes ont cumulé un problème psychologique, d'addiction, et de maladie physique.

Sur le plan psychologique, les difficultés exprimées vont de **l'expression d'un mal être réactionnel à une difficulté nommée et identifiée, à la manifestation de symptômes plus graves évoquant une pathologie psychotique**. En passant par des situations délicates à gérer que sont les patients qui expriment **des idées noires et des pensées suicidaires**.

En ce qui concerne les addictions, **le cannabis et l'alcool sont les dépendances les plus fréquentes** ; 3 personnes ont consommé de l'héroïne, et deux d'entre elles ont un traitement de substitution.

Sur le plan des pathologies physiques, on note principalement des problèmes liés à des suites **opératoires viscérale ou orthopédique**, **des maladies chroniques** (diabète, hépatite, arthrose, polyarthrite, cirrhose hépatique, VIH), **des problèmes ophtalmiques**, des problèmes dentaires, **des problèmes ORL et respiratoires**.

En reprenant les personnes des critères B et F, pour 8 d'entre elles, **leurs problématiques cumulées contribuent à les empêcher d'avancer vers des solutions pérennes dans leur vie, c'est-à-dire : accéder et garder un hébergement stable puis un logement**. Retrouver une activité professionnelle, même adaptée à leurs difficultés. Créer des liens avec les autres. Construire des projets réalisables. Eviter les dettes (loyer, factures diverses...).

Pour ces personnes, l'équipe de l'ASSOL et l'infirmière (sous la supervision du Dr Bacha, psychiatre référent) travaillons en **collaboration avec les partenaires d'autres associations** et organismes comme le CLSM (Conseil local en santé mentale), le CAARUD (centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques liés aux usages de drogues), les CSAPA (centre de soins et d'aide pour les personnes souffrant d'addictions), les autres accueils de jour, les CMP (centre médico-psychologique), les services d'hospitalisation psychiatrique du secteur, Carton plein (aide au retour à l'emploi).

Pour obtenir des résultats, nous devons unir nos forces et nos compétences. Ce sont des prises en charge qui s'étire sur un temps beaucoup plus long que pour les personnes plus équilibrées n'ayant pas ses pathologies, et qui représente une charge mentale importante pour les aidants.

Le travail en réseau avec les autres professionnels est indispensable afin de construire la trame, qui aidera la personne à avancer vers l'amélioration de sa situation et un meilleur état de santé. *Caroline T infirmière en équipe mobile santé mentale et précarité 92 Nord.*

5. La permanence numérique

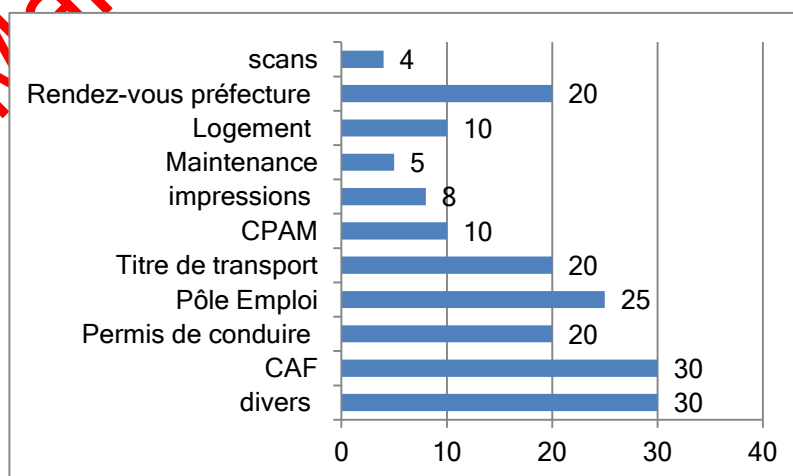
Une permanence numérique se tient chaque mercredi après-midi. Elle est animée par notre formateur bureautique. Elle a pour objectif d'accompagner les personnes dans leurs démarches administratives via les outils informatiques (ordinateur, scanner...).

Cette année, **182 personnes** ont sollicité un soutien pendant la permanence. Les demandes les plus fréquentes concernent la **Caisse d'Allocations Familiales, le Pôle Emploi, Ameli, le Service public.fr, la préfecture, la mairie.**

Les personnes accompagnées sollicitent de plus en plus cette permanence et nous recevons aussi de manière plus fréquente des demandes de personnes non accompagnées à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires mais ayant besoin d'un soutien dans les démarches numériques.

Etant donné la diversité des demandes, notre formateur a dû structurer la permanence en redonnant à certaines personnes des rendez-vous. Voici quelques exemples de demandes : prise de rendez-vous à la préfecture, imprimer une attestation « CAF », s'actualiser à Pôle Emploi, scanner ses fiches de paie, obtenir un extrait de casier judiciaire, finaliser les démarches Agirc Arco,

Cette permanence est aussi l'occasion de proposer aux personnes qui le souhaitent, une formation au numérique animée par le même formateur.



6. La permanence sociale

Une permanence sociale permet de rencontrer les personnes, de les aider dans leurs démarches administratives et de les orienter vers des partenaires adaptés. Nous avons rencontré **367 personnes sur la permanence sociale contre 209 en 2018 ce qui représente une augmentation de 75%**.

Les démarches effectuées le plus souvent sont l'aide à la constitution de différents dossiers administratifs : demande de logement social, DALO, DAHO, Complémentaire Santé...

7. L'écrivain public

Une bénévole effectue une permanence tous les mercredis après-midi, permettant d'écrire des courriers de tous types. Les usagers viennent car ils rencontrent un problème, souvent d'ordre administratif, et qu'ils manquent de connaissances pour le résoudre. Cela se traduit par des lacunes concernant le contexte de l'intervention ou par des difficultés à s'exprimer en français. L'écrivain public n'a pas pour fonction de donner son avis, encore moins de juger. Il est la main qui tient le crayon, celui qui saura mettre en mots ce que son interlocuteur a du mal à dire. Il aide à organiser la pensée, à clarifier la situation. Il reformule ce qui pose problème et s'assure que ce qu'il écrit est bien compris et correspond aux attentes de celui qui lui fait face.

Il peut s'agir d'un courrier à la préfecture, au bailleur social, à diverses administrations, à l'avocat, de la contestation d'une amende, d'un recours.... Ou bien simplement de lire un courrier reçu qui ne fait pas sens, qui n'a pas de sens.

8. Les cours d'alphabétisation- FLE (Français Langue Etrangère)

Une bénévole anime un atelier tous les mercredis afin d'aider les personnes accompagnées à apprendre le français. Regroupant entre cinq et dix personnes, il s'agit autant d'un temps d'apprentissage que de rencontre.

« D'ici et d'ailleurs, Karima, Aneth, Marina, Mourad et plus encore autant de prénoms et derrière chacun, une histoire à raconter.

Oui, mais les mots sont maladroits quand ils ne peuvent se dire dans la langue maternelle.

Ils se déclinent en « destins brisés » dans l'espoir « d'une fin heureuse ».

Alors les cours de FLE ; on y vient sur la pointe des pieds, avec son cahier et son crayon.

Timidement, on se présente, on hésite, on s'excuse, on s'excuse beaucoup au début ...Puis on gagne en confiance, en confiance en ce groupe attentif et soutenant, et au fur et à mesure on conquiert de l'assurance. On rit de ses erreurs (de celles des autres aussi), on persiste à expliquer, à raconter le pourquoi de sa présence à l'Assol, dans cette activité. On ne vient

pas ici pour remplir un dossier administratif, pour trouver un emploi, on est là, motivé par l'envie de mieux comprendre, de mieux se faire comprendre. On apprend les règles, le vocabulaire, si complexes, autour d'un jus, d'un café et de quelques gâteaux, un peu de douceur pour compenser les difficultés.

Au début, on évoque les enfants « qui parlent mieux que nous », les soucis, le logement, le travail, on « répond à la demande « puis petit à petit on se souvient de « l'avant ». On partage le passé, son propre passé d'enfant ; on se souvient du pays qu'on a quitté, de son hospitalité, des grands parents, de la maison qui accueillait toute la famille. On ose exprimer sa nostalgie, ses émotions, on quitte le registre des revendications.

Cette notion de partage est essentielle, elle ouvre la voie aux progrès, on ne se sent pas jugé, on est porté par l'écoute bienveillante. On découvre l'entraide, quand ceux plus à l'aise, prennent patiemment le temps d'accompagner dans la résolution des exercices.

On se sent en confiance, suffisamment pour s'autoriser à parler puisqu'on a compris qu'on ne serait pas interrompu avant d'avoir terminé sa phrase ; puisqu'on a compris que l'on pouvait parler de tout dans cet espace protégé. Indépendamment des origines, des religions, du sexe, tous les sujets sont abordés avec simplicité et honnêteté, à l'initiative des participants.

Quant à Patricia, la bénévole, elle a découvert grâce à ces femmes et à ces hommes si différents, des trésors d'humanité qui plus d'une fois l'ont émue et l'ont encouragée à persister dans sa démarche d'enseignement. » Patricia R.

B. Pôle défense des droits et action militante et citoyenne

1. Nos collectifs d'associations

Fidèle à ses valeurs militantes, l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires participe à des collectifs d'associations et à des instances de représentation des personnes au chômage et en précarité.

a) Le Mouvement National des Chômeurs et Précaires

En lien avec le Mouvement National des Chômeurs et Précaires, l'ASSOL- Maison des Chômeurs et Précaires siège au Comité Départemental de Liaison (CDL) du Pôle Emploi pour y représenter les chômeurs et précaires. En effet, Guy MONTAROU, pour le Conseil d'Administration et Dalila B. en tant que conseillère en insertion professionnelle, participent régulièrement à cette instance, afin de porter la voix des personnes que nous accompagnons. Les questions relevant par exemple de la réforme de l'assurance chômage ont pu être posées par la conseillère en insertion professionnelle qui se fait la porte-parole des demandeurs d'emploi au cours de ces réunions.

b) *Le Collectif Citoyens Fraternels 92*

Le Collectif Citoyens Fraternels 92 est un groupement d'une vingtaine d'associations des Hauts de Seine dont fait partie l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires. L'objectif de cette union est de donner la parole aux personnes en difficulté, d'interpeller les citoyens, les élus et les administrations pour promouvoir une démarche d'inclusion sociale.

En 2019, le Collectif Citoyens Fraternels 92 a créé une association de moyens afin de permettre la recherche de subvention et l'embauche de personnel. Entre autre, une chargée de projet qui centralise les actions du Collectif Citoyen Fraternels 92 et un conseiller en insertion professionnelle sur le dispositif « Premières Heures ».

Le collectif travaille avec les partenaires publics, chaque fois que cela est possible, pour chercher et mettre en place de nouvelles formes de solidarité.

Trois axes de travail sont portés par le collectif :

- ✓ L'accès aux droits,
- ✓ L'accès à l'hébergement et au logement,
- ✓ L'accès à l'emploi et l'insertion par l'activité économique.

En 2019, L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires a participé à la mise en place du dispositif « Premières Heures ». (Vous trouvez le détail de ce dispositif dans la partie emploi en page 45)

2. **La défense des droits**

Depuis de nombreuses années, la défense des droits est assurée par les travailleurs sociaux et la conseillère en insertion professionnelle. Des contacts sont pris avec les institutions telles que la Caisse d'Allocations Familiales, le Pôle Emploi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, suite à des coupures de prestations, à des délais de réponses excessivement longs. **43 personnes ont été accompagnées** pour des coupures de droits ou des radiations par le Pôle Emploi pour non actualisation, absence à un rdv ou des litiges pour remboursement de trop perçus et pour des ruptures de droits de la Caisse d'Allocations Familiales et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Nous orientons également les personnes vers les permanences d'accès aux droits et des permanence d'avocats de la ville de Nanterre.

3. La réforme de l'assurance chômage

Les droits des chômeurs et des précaires sont au cœur de cette réforme de l'assurance chômage. En effet, à partir du 1^{er} novembre 2019, un certain nombre de nouveautés : durée minimale de travail, rechargement des droits, réduction de l'indemnité en fonction des revenus, démission, indépendants... En avril 2020, c'est le mode de calcul des allocations chômage qui sera modifié et les conséquences, pour les plus précaires, risquent d'être lourdes puisqu'ils risquent de voir leur allocation diminuer.

Aussi, en qualité de Maison des Chômeurs et Précaires, nous nous devons d'être en alerte concernant ce sujet et informer les personnes accompagnées afin de les sensibiliser un maximum. Au sein de la structure

- ✓ Un point « informations » consultable par tous
- ✓ Des temps d'échanges collectifs (petit déjeuner, repas ...)
- ✓ Un rappel systématique au cours des différents rendez-vous individuels
- ✓ Une information collective (questions/réponses) animée par une conseillère indemnisation du Pôle Emploi de Nanterre

4. L'atelier action citoyenne

Depuis plusieurs années, un petit groupe de personnes accompagnées, de salariés et de bénévoles se retrouve au gré du calendrier électoral.

C'est l'occasion d'organiser des informations collectives sur le rôle et les missions des élus. Ce groupe a une grande importance puisqu'il permet à des personnes en grande difficulté (souvent loin de leurs droits et encore plus de l'exercice de leur citoyenneté), de se réapproprier une petite partie de celle-ci.

En 2019, année des élections européennes, une rencontre a eu lieu afin d'expliquer les fonctions du Parlement européen et le rôle d'un eurodéputé.

Dans la perspective de l'élection municipale de 2020, le groupe s'est retrouvé plusieurs fois afin de réfléchir aux fonctions des maires, du conseil municipal et du fonctionnement de notre commune. Aidés par les outils du Collectif Citoyens Fraternels 92, nous avons travaillé dans la perspective de pouvoir faire des propositions au nouveau conseil municipal sur les difficultés liées notamment à l'accès au logement et à la santé, dans la ville.

5. Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance obligatoire qui a pour but d'associer les personnes accompagnées au fonctionnement du service qui les suit. Le Conseil de la Vie Sociale de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires se réunit mensuellement.

Les sujets abordés relèvent essentiellement du quotidien : le bon déroulement des repas, la mise en place et le renouvellement des activités, l'organisation de l'accueil de jour. C'est aussi une réunion d'échanges et de propositions sur l'organisation et le « comment vivre ensemble au mieux dans la collectivité ».

Il est composé d'un membre du Conseil d'Administration, d'un représentant du personnel et de deux élus parmi les usagers (un président et un suppléant). De plus, cette instance est ouverte à toutes les personnes accompagnées et salariés souhaitant participer. **Les usagers sont associés aux fonctionnements** concernant : l'accueil, la vie quotidienne, les locaux collectifs, le soutien et l'accompagnement (travail, hébergement, démarches...). Le nombre des participants est très variable (entre deux et dix personnes accompagnées). En fonction de l'ordre du jour, des salariés ou des bénévoles se joignent aux réunions. En 2019, nous avons eu 7 CVS avec une participation entre 5 et 10 personnes accompagnées.

C. Pôle action sociale

1. Le suivi social

L'une des missions principales de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires est d'aider et d'accompagner les personnes sans domicile fixe et/ou en grande précarité dans le but de se **réinsérer socialement et durablement**. Cet accompagnement est personnalisé et prend en compte les problématiques dans leur globalité en respectant le rythme, l'histoire et la culture de chaque individu.

C'est dans cet objectif que l'accueil et l'accompagnement sont réalisés de façon inconditionnelle, pour permettre à chacun de trouver sa place et une réponse à sa demande. Au cours de l'année 2019, nous avons remarqué que, comme les années précédentes, une très nette **augmentation des personnes en situation de précarité extrême ou désocialisées** avec des problématiques de plus en plus complexes. La prise en charge et l'accompagnement sont de ce fait plus lourds et l'aboutissement en devient plus long.

L'accompagnement social, est proposé aux personnes isolées et domiciliées à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires. Ces personnes n'ont, pour la plupart, aucun référent social dans un autre service de l'Etat. C'est pourquoi nous avons mis en place une permanence sociale, afin de répondre à leurs premières demandes. Dans le cas où une personne est isolée et bénéficie du RSA, nous prenons en charge l'accompagnement social dans sa globalité. Pour celles et ceux qui ne seraient pas domiciliés à l'ASSOL-Maison des

Chômeurs et Précaires, une prise de contact, une analyse sociale sont réalisées afin de les orienter vers les services correspondant à leurs besoins.

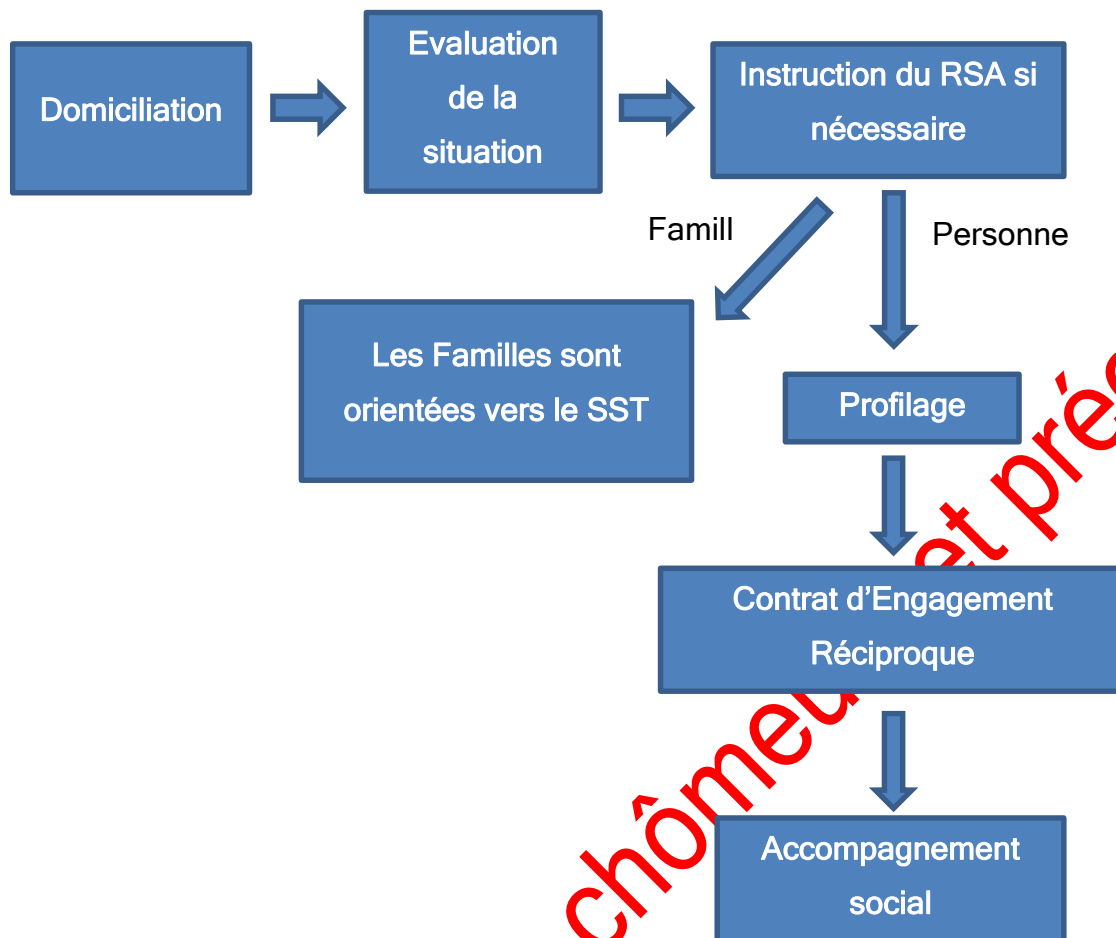
Le suivi social est effectué par deux travailleurs sociaux : une éducatrice spécialisée et une conseillère en économie sociale et familiale, qui ont accompagné **en 2019 de façon individuelle 230 personnes, bénéficiaires ou non du RSA.**

a) Accompagnement des personnes domiciliées ne relevant pas du RSA

Grâce au soutien financier de la DRIHL, l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires est en mesure d'étendre son accompagnement aux personnes ne relevant pas du dispositif RSA. Comme pour les allocataires du RSA, il s'agit d'un accompagnement social incluant l'ensemble des problématiques de la personne, y compris celles liées à l'insertion professionnelle. C'est l'une des fortes plus-values de l'accompagnement de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires, car il est rare que des accueils de jour orientés vers l'accueil des personnes sans domicile fixe soient en mesure de proposer un accompagnement socioprofessionnel de ce type.

ASSOL Maison des chômeurs et précaires

b) *Spécificité du dispositif d'accompagnement des allocataires du RSA*



Dans le cadre d'une convention avec le **Conseil Départemental**, **117 personnes bénéficiant du RSA ont été accompagnées**. Le Contrat d'engagement Réciproque est formalisé pour ces derniers. Néanmoins, il existe pour chaque individu.

Le Contrat d'Engagement Réciproque est essentiel et obligatoire dans la reconstruction de chacun. Il détermine un engagement mutuel permettant de fixer des objectifs de travail entre le référent (le travailleur social) et la personne. Cela lui donne une visibilité et une implication sur la résolution de ses demandes.

Nous établissons des objectifs de travail en fonction de la demande de la personne, basés sur :

- ✓ La situation administrative (ouverture de droit, mise en place de la Complémentaire Santé, de la carte de Solidarité Transport, etc...).
- ✓ La situation sanitaire (proposition d'un bilan de santé si nécessaire).
- ✓ La situation du logement (demande de logement social, DALO, DAHO, SIAO, etc...).
- ✓ La situation professionnelle (lien avec la Conseillère en Insertion Professionnelle afin d'établir les objectifs, formation informatique, accès au numérique »).

35 Contrats d'Engagement Réciproque ont été enregistrés dans le nouveau logiciel SI-SOLIS, mis en place en 2019 par le Conseil Départemental des Hauts de Seine, pour faciliter l'orientation des demandes. Cela représente 20 nouveaux signataires et 15 renouvellements. Une formation a été nécessaire à l'ensemble de l'équipe sociale pour mieux suivre ces contrats.

Une réunion trimestrielle mise en place avec le Conseil Départemental des Hauts-De-Seine nous permet de suivre l'évolution de la réglementation du RSA. Cette réunion permet également d'échanger quant au renouvellement des objectifs des Contrats d'Engagement Réciproque.

Dans le prolongement du suivi social individuel, des actions de formation et de suivi emploi ont été mises en œuvre en lien avec des partenaires. Les bénéficiaires sont également orientés, en fonction de leurs besoins, vers les divers prestataires du PDI-RE.

Cette année a été particulière pour les prestations du PDI-RE. Elles étaient en négociation avec le Conseil Départemental des Hauts de Seine. Nous avons pu assister à la réunion de présentation des différents prestataires, ce qui a permis aux travailleurs sociaux de voir les actions proposées.

Nous sommes en attente de la mise en place de certaines actions qui seront très utiles à notre public, comme l'action sur la remobilisation des personnes dans le milieu professionnel.

6 personnes ont été orientées vers le PDI-RE, dont 2 formations linguistiques à visée socio-professionnelle et 4 bilans de santé.

La mise en attente des actions du PDI-RE par le Conseil Départemental des Hauts de Seine de janvier à juin 2019, explique le peu d'orientations cette année, sur l'offre d'insertion PDI-RE.

23 personnes orientées vers la conseillère en insertion professionnelle de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires

6 personnes orientées sur l'action « formation aux outils numériques » de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires

c) *Sorties du RSA : 51 personnes*

- ✓ Logés en résidence sociale : **13 personnes**
- ✓ Reprise d'activité : **12 personnes, en CDD ou intérim**
- ✓ Logés chez un tiers : **7 personnes**
- ✓ Logés en logement pérenne : **5 personnes**
- ✓ Logés en CHRS : **3 personnes**

- ✓ Autres domiciliations : **3 personnes**
- ✓ Retraités : **2 personnes**
- ✓ Changement de situation (AAH) : **2 personnes**
- ✓ Exclusion : **2 personnes**
- ✓ Changement de situation familiale : **1 personne**
- ✓ Décès : **1 personne**

Quand une personne bénéficiaire du RSA change d'adresse, elle est orientée vers le droit commun soit le Service de Solidarité Territoriale, soit l'EI Espace d'Insertion.

2. Le Partenariat

a) *Les partenaires institutionnels et associatifs*

Cette année a été riche en rencontres. Nous avons pu nous mettre en lien avec différents partenaires, ce qui nous a facilité certains accompagnements.

Les partenaires institutionnels : le SST et l'EI de Nanterre, le Centre Communal d'Action Sociale de Nanterre, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales et le Pôle Emploi.

Les structures de santé : l'équipe mobile Santé mentale et Précarité, l'IPC (centre de bilan de santé), le CAARRUD sida parole (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Rééducation des Risques des usagers de drogues), le centre de santé Maurice Thorez, le centre dentaire de la Boule, le Centre d'Hébergement et d'Assistance aux Personnes Sans-Abri (CHAPSA Aporia à Nanterre), le CMP le Centre Médico Psychologique du petit Nanterre.

Les acteurs de l'hébergement et du logement : le 115, le Samu Social, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, notre réseau d'hôteliers, ADOMA, COALLIA la mission DAHO, le service logement de la ville de Nanterre, l'OPHLM et Hauts-de-Seine Habitat ...

Les acteurs de l'insertion professionnelle : Halte et Elles, CEFIP Faire, ESSOR, Odysée, la régie de quartier, le PLIE de Nanterre, la MEF, espace

Les structures dédiées à l'aide d'urgence : Le Centre Communal d'Action Sociale, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Maison de l'Amitié, la Passerelle, la Boussole, la Fondation Abbé Pierre

Nous participons aux réunions organisées par la mairie de Nanterre et le CAARRUD, ce qui nous permet de coordonner nos actions pour différentes situations que nous suivons en commun. Le CAARRUD rencontre les personnes directement dans leurs lieux de vie (rue,

squats) puis les oriente vers notre structure afin de permettre la mise en place des ouvertures de droits.

Nous participons également aux réunions de coordination, animées par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, regroupant l'ensemble des acteurs œuvrant pour les personnes en errance, associations, structures d'hébergement, accueils de jour du département ...

Nous sommes également mobilisés avec l'ensemble des accueils de jour du département qui sont des partenaires privilégiés et précieux.

La cellule de veille en santé mentale de la ville de Nanterre nous permet d'échanger et de débloquent des situations complexes. Nous avons sollicité la cellule pour 2 situations différentes.

b) ISM Interprétariat

En 2018, l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires a mis en place la possibilité d'avoir un interprète par téléphone pour les entretiens avec les personnes qui ne parlent pas le français. En effet, nous avons mis en place ce système suite aux difficultés rencontrées avec plusieurs usagers qui ne maîtrisent ni la langue française, ni l'anglais ni l'espagnol, langues parlées par nos travailleurs sociaux.

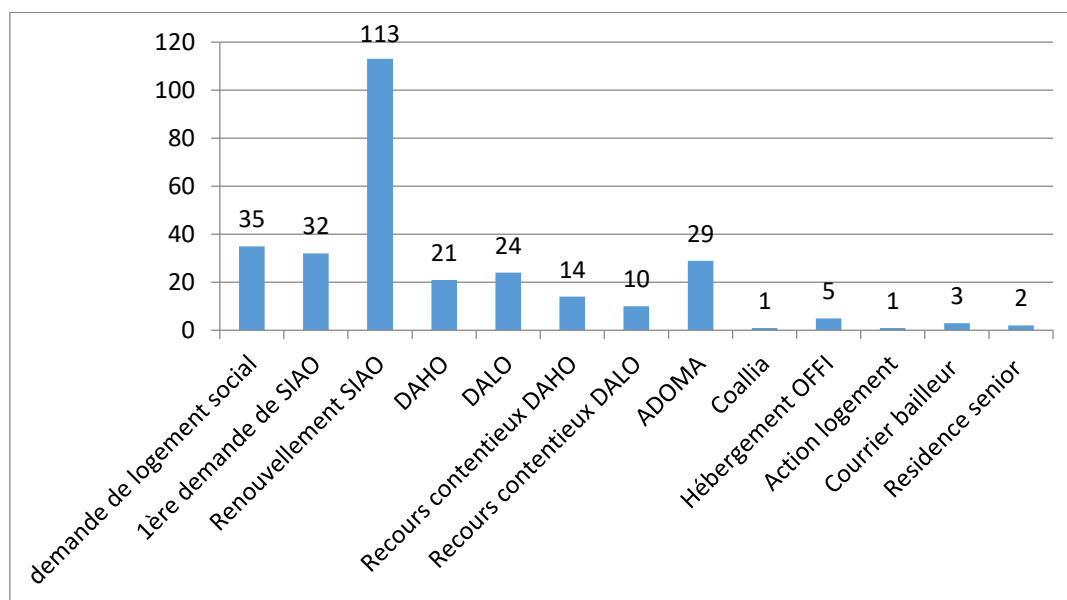
Les entretiens devaient être faits en présence d'un tiers et la communication était toujours très compliquée. Le fait d'avoir un interprète professionnel a permis la communication directe avec les usagers et rendu l'accompagnement possible.

3. L'accompagnement vers le logement

Le logement constituant le premier maillon de la lutte contre l'exclusion, l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires développe des actions visant à favoriser, étape par étape, l'accès à un logement autonome et pérenne.

- ✓ Dans ce cadre, l'association veille à intégrer d'emblée la question du logement dans la dynamique de reconstruction et de réinsertion sociale des personnes :
- ✓ Elle leur fournit un accès aux informations et aux outils nécessaires à la recherche d'un hébergement ou d'un logement personnel.
- ✓ Elle aide au montage des dossiers DALO ou DAHO, ainsi qu'aux recours contentieux pour ces derniers.
- ✓ Elle accompagne les personnes dans la constitution et le suivi de leur demande de logement social (auprès de l'Office Public de l'Habitat départemental ou municipal ou auprès d'autres bailleurs sociaux)

Elle stabilise un certain nombre de personnes en hôtel, dans le cadre du dispositif ALT (Voir ci-dessous). Elle s'appuie sur son réseau associatif pour accompagner les personnes vers des logements passerelles ou vers des résidences sociales (COALLIA et ADOMA notamment). En 2019 le nombre de personnes accompagnées pour le logement est tait en augmentation avec un total de **290 personnes accompagnées**. L'accompagnement a permis de réaliser les dossiers suivants :



Par ailleurs, il convient de préciser que l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires accorde aux personnes suivies, dans le cadre du logement, des avances de caution facilitant grandement leur entrée en hébergement avant la prise en charge dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement. Nous avons effectué **10 versements de caution en 2019** pour un montant de **3540,62€, 9 ont été prises en charge par le FSL, 1 ne l'a pas été.**

4. L'hébergement en hôtel

L'accès à l'hébergement et au logement, particulièrement en Ile-de-France, relève du parcours du combattant. Au sein de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires, nous accueillons un nombre important de personnes n'ayant aucune solution d'hébergement et dormant à la rue. Les dispositifs d'hébergement sont saturés ; l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires stabilise en hôtel certaines de ces personnes accueillies, dans l'attente d'une entrée effective au sein d'une structure d'hébergement ou d'un logement.

Au-delà de la nécessaire mise à l'abri des personnes, un suivi social permet une sortie positive vers un logement ; il est à souligner les difficultés grandissantes dans la gestion de ces chambres, tant pour des raisons de coût que de relations avec certains hôteliers ou usagers. Dans le cadre de sa convention avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, l'ASSOL-Maison des Chômeurs et

Précaires dispose d'un partenariat avec 3 hôteliers. 5 chambres sont financées partiellement par l'intermédiaire de l'ALT (Allocation de Logement Temporaire) ; les locataires versent 15 % de leurs revenus et l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires prend en charge la différence. Sur les cinq chambres, 3 sont attribuées aux personnes orientées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, et 2 aux personnes accompagnées par l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires.

a) *Les orientations vers le dispositif ALT Dès qu'une place est libérée, 2 possibilités s'offrent à l'équipe sociale :*

✓ *S'il s'agit d'une des trois chambres du SIAO :*

Dès qu'un départ est programmé, un membre de l'équipe sociale prend contact avec le SIAO afin de proposer rapidement la chambre de manière à éviter, autant que faire se peut, une vacance.

Les personnes pressenties pour intégrer les chambres doivent être en capacité d'occuper une chambre d'hôtel et de l'entretenir.

Afin que l'hébergement ALT reste bien temporaire, toutes les personnes orientées vers ce dispositif doivent avoir entamé au préalable des démarches pour accéder à un hébergement stable ou à un logement de droit commun. Un accompagnement social est proposé par l'un des travailleurs sociaux de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires en lien avec le travailleur social qui a instruit la demande au SIAO.

Chaque personne signe un contrat d'hébergement d'une durée de 6 mois renouvelable, fixant les objectifs personnalisés de l'accompagnement ainsi que le montant de la participation financière équivalent à 15 % de ses revenus.

✓ *S'il s'agit d'une des deux chambres de L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires :*

L'équipe sociale se réunit et envisage diverses candidatures parmi les personnes bénéficiant d'un accompagnement logement à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires.

Les personnes pressenties sont en rupture d'hébergement, en capacité d'occuper une chambre d'hôtel et de l'entretenir. Toutes les personnes orientées vers ce dispositif ont entamé au préalable des démarches avec leur référent pour accéder à un hébergement stable : une demande de logement social est en cours de validité, une demande est en cours auprès du SIAO 92 et les personnes sont prioritaires DAHO. Ces précautions sont prises afin de favoriser le relogement des personnes et que l'hébergement ALT reste bien temporaire.

Un entretien est ensuite proposé à la personne pressentie pour lui expliquer le dispositif, le montant de sa participation mensuelle et l'obligation d'accompagnement qui en découle. La personne signe alors un contrat d'hébergement d'une durée de 6 mois renouvelable, fixant les objectifs personnalisés de l'accompagnement ainsi que le montant de la participation financière équivalent à 15 % de ses revenus.

b) Les chiffres pour 2019

5 personnes ont été hébergées au cours de l'année, dont :

2 hommes isolés sans enfant ;

3 femmes isolées sans enfant.

3 personnes sont rentrées sur le dispositif en 2018.

Les problématiques :

Depuis plusieurs années, nous faisons le constat du coût de plus en plus important de l'hébergement. Il est de plus en plus difficile de trouver des chambres avec un loyer modéré. Les chambres en ALT pèsent très lourdement et cela depuis de nombreuses années sur les finances de l'association. La DRIHL verse en effet une allocation par chambre, qui n'assure en moyenne que 38,9 % du coût de la chambre. La participation de la personne hébergée est nécessairement réduite, ce qui entraîne une charge importante pour le budget général de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires. C'est l'une des raisons pour laquelle le Conseil d'Administration de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires a décidé **d'arrêter progressivement le logement temporaire**, en relogant ou réorientant les personnes encore hébergées par nos soins. En conséquence, le nombre de bénéficiaires a décru, passant de 7 en octobre 2015 à 5 courant 2018, puis à 3 courant 2019.

La totalité des chambres d'hôtels devant être libérées fin 2019, ce qui a été réalisé sur l'exercice 2020.

Durant l'année 2019,

-2 personnes ont intégré un logement de droit commun par le DALO et la demande de logement social.

-1 personne est restée à l'hôtel et a trouvé un arrangement avec l'hôtelier. Ce dernier est devenu le gardien de l'hôtel et dans le cadre de son emploi à l'hôtel, sa chambre lui est mise à disposition gratuitement.

-1 personne est retournée chez des tiers.

-1 personne est sortie du dispositif pour une mise à l'abri, suite à des conflits avec son compagnon.

D. Ateliers collectifs (hors atelier emploi formation)

L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires a toujours cru à la dynamique du collectif. Ainsi, nous articulons les accompagnements entre suivis individuels et ateliers collectifs. Les actions collectives sont proposées dans le cadre d'un accompagnement social global, en complément des accompagnements individuels. Ce sont des moments de socialisation et de partage conçus pour améliorer le quotidien des personnes vivant dans la rue. Ces activités collectives sont mises en place par l'animateur et en lien avec un travailleur social et l'équipe de bénévoles. Ces activités collectives contribuent à aider les personnes à retrouver l'estime de soi et ainsi commencer à travailler sur leur réinsertion sociale. L'ASSOL- Maison des Chômeurs et Précaires propose tous les mardis après-midi, des temps de partage et d'activité : un après-midi cinéma/débat, une sortie culturelle, un atelier cuisine, un tournoi de pétanque entre autres.

1. Les ateliers socioculturels

a) Atelier « yoga »

Lors d'un Conseil de la Vie Sociale, une personne accompagnée de notre association, a proposé de mettre en place des ateliers « yoga » pour l'ensemble des personnes accueillies. Les ateliers ont commencé en octobre 2019, 1fois toutes les 2 semaines. Au cours de l'année 2019, nous avons eu 5 séances, réunissant entre 3 et 6 personnes à chaque atelier. La découverte du yoga a été très appréciée par le groupe, car il a permis aux personnes de faire des exercices doux, de se relaxer et de prendre du temps pour leur bien-être.

Témoignage de l'animatrice de l'atelier.

« J'étais très contente d'apprendre aux personnes qui ne connaissaient pas le yoga et qu'elles se soient senties bien. J'ai observé que les personnes ont pris le temps pour leur soin. Faire de l'exercice est très important ».

b) Atelier « Cuisine »

Nous avons réalisé 8 ateliers « cuisine » avec les usagers au cours de l'année. Ces ateliers ont permis de créer une dynamique dans l'accueil de jour. En effet les personnes accompagnées et les salariés proposaient une recette de leur pays d'origine et animaient l'atelier à tour de rôle. Les usagers sont venus nombreux pour vivre ce moment ensemble. Ils se sont investis, pour partager leurs recettes, mais également pour aider et apprendre à préparer les repas proposés. Ces repas thématiques ont permis aux usagers de partager des bons moments et de se sentir valorisés. (Couscous, crêpes, tajine, repas mongol, ...). Cette activité est encadrée et animée par le chef cuisinier et un travailleur social.

c) *Atelier Cinéma/-débat*

L'objectif est de visionner un film ensemble, puis de prendre un temps d'échange et de débat autour de cette projection. 4 ateliers cinéma /débat ont eu lieu en 2019. Entre 5 et 10 personnes participent régulièrement à ces ateliers.

d) *Atelier photo*

Il est animé par un photographe professionnel bénévole, voisin de l'association. Cet atelier permet un travail sur l'image de la personne et sur la question du lien au corps et à l'apparence physique. 4 ateliers ont été organisés en 2019.

e) *Fête de l'été*

Cette année, la fête de l'été a eu lieu le 20 juin 2019 dans un cadre convivial entre personnes accompagnées, salariés, membres du Conseil d'Administration, partenaires extérieurs ainsi que les voisins de l'Association.

L'objectif était de permettre une rencontre autour des activités culturelles et musicales comme par exemple : un atelier d'écriture en mongol, animé par une personne accompagnée, un concert de jazz (animé par des voisins), un atelier photo (animé par un bénévole) ainsi qu'un karaoké (animé par nos salariés). Une trentaine de personnes ont participé à cette fête. Elle a remporté un franc succès, de beaux temps d'échanges, de rencontres et de convivialité.

2. **Les activités extérieures**

a) *Les sorties culturelles*

Nous avons fait plusieurs sorties culturelles pendant cette année 2019 avec les personnes accompagnées : au château de Versailles, à l'Institut du Monde Arabe et au musée du Quai Branly complétées par des visites de monuments parisiens. Ces sorties ont permis des moments d'échange très riches, notamment sur l'histoire de France. Par exemple, la période de la monarchie absolue ou la révolution française lors de la visite au château de Versailles, ou la première guerre mondiale lors de la visite à la tombe du Soldat inconnu à Paris. Aussi, ces sorties nous ont permis d'apprendre et d'échanger sur d'autres cultures, comme à l'Institut du Monde Arabe ou la sortie au Quai Branly.

23 personnes ont participé à ces activités.

*« Je suis émerveillée devant tant de richesses et de splendeur »
(Mme S. au château de Versailles)*

« Je n'avais jamais vu la Tour Eiffel » (Mr B.)

b) Tournoi de pétanque intergénérationnel

La pétanque est un sport particulièrement apprécié par les personnes accompagnées de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires. Cette année, nous avons même participé au tournoi de pétanque intergénérationnel organisé par la Mairie de quartier du Mont-Valérien, au centre social la Maison pour Tous. Ce qui a permis de rencontrer les différentes associations de notre quartier (le Mont Valérien). 5 personnes accompagnées ont participé à cette journée.



Atelier cuisine



Sortie à Paris



Sortie à Paris



Fête de l'été

E. Accompagnement professionnel

L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires propose depuis plus de 30 ans un accompagnement visant l'insertion professionnelle via l'accès à un emploi ou une formation. En 2019, cette action essentielle a été soutenue par l'Etat via la DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Direction Régionale Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, le Conseil Départemental des Hauts de Seine et la Mairie de Nanterre. Les missions relatives à cette action sont confiées depuis septembre 2017 (date de son arrivée), à la chargée de mission emploi formation, titulaire d'un titre professionnel de conseillère en insertion professionnelle

1. Notre axe de travail

Nous proposons un accompagnement pour :

- ✓ Les outils de **recherche d'emploi ou de formation** (rédaction d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, des simulations d'entretiens...)
- ✓ Les techniques de recherches d'emploi
- ✓ L'**ouverture de droit commun** (inscription Pôle Emploi, création d'un compte personnel de formation...).
- ✓ Les **orientations vers les structures d'insertion** par activité économique et les partenaires « emploi » de la ville ou du département, proposant des actions spécifiques.

Au cours des suivis, la CIP conseille et accompagne dans leurs recherches d'emploi et/ou de formation, des personnes plus ou moins éloignées de l'emploi (pour certaines, en situation de précarité voire de grande précarité).

2. Les partenaires

Afin de mener à bien les missions relevant de l'accompagnement à l'emploi, les partenaires suivants ont été sollicités :

- ✓ Agence Pôle Emploi de Nanterre (direction et conseillère référente ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires / Pôle Emploi)
- ✓ Cap Emploi
- ✓ Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre (Eole, Clauses d'Insertion)
- ✓ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- ✓ Salle Ressources Nanterre

- ✓ Maison Départementale des Personnes Handicapées
- ✓ Odyssées vers l'emploi
- ✓ SBC Insertion
- ✓ Collectif Citoyens Fraternels 92

Certains partenaires proposent des sessions de recrutement ou des offres d'emploi et, dans ce cas, la conseillère relaie les informations à l'ensemble des demandeurs d'emploi fréquentant la structure.

3. Qui sont les personnes accompagnées ?

Durant l'année 2019 ce sont au total, **107 personnes** qui ont été accompagnées dans leurs démarches de recherche d'emploi ou de formation. Les demandeurs d'emploi accueillis à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires ont **des profils très différents**.

En effet, l'espace emploi de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires accueille à la fois, des hommes, des femmes, des jeunes et des moins jeunes, des Nanterriens issus des quartiers prioritaires ou pas, des bénéficiaires du RSA suivis ou non par les travailleurs sociaux de la structure, des personnes sans ressource, des personnes domiciliées à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires, des locataires ou encore des personnes sans domicile et en errance.

a) *Typologie du public*

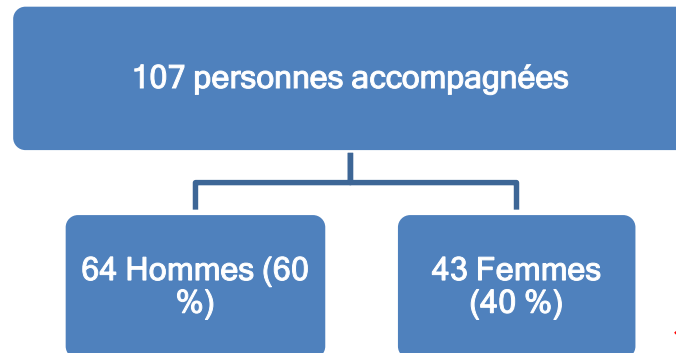
Ainsi, à titre d'exemples non exhaustifs, la conseillère peut rencontrer et accompagner :

- Madame A : divorcée avec des enfants à charge, reconnue travailleur handicapé, bénéficiaire de l'Allocation de Retour à l'Emploi
- M. Y : issu des quartiers prioritaires de Nanterre, en fin de contrat à durée déterminée
- Madame X : domiciliée à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires, hébergée chez un tiers, de formation BAC+5 dans son pays d'origine, bénéficiaire du RSA.
- Monsieur C : 55 ans, hébergé dans un foyer ADOMA, n'ayant pas travaillé depuis 5 ans, bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité Active.
- Madame V : hébergée à l'hôtel 115 avec ses 2 enfants, titulaire d'un récépissé de titre de séjour, des problèmes linguistiques, sans ressource
- Monsieur J : des problèmes de santé, sans domicile fixe, sans ressource

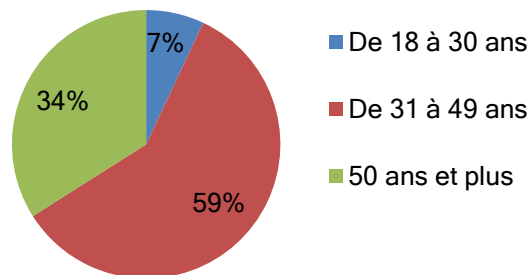
Si pour certains, l'accompagnement emploi s'inscrit dans la continuité d'un accompagnement social réalisé par les travailleurs sociaux de la structure, pour d'autres, il résulte d'une orientation externe du Pôle Emploi, du Plan Local pour l'Initiative et l'Emploi ou encore des accueils de jour partenaires.

D'autres personnes, peuvent solliciter un rendez-vous après avoir consulté notre site internet, l'affichage interne au sein de la structure ou sur les conseils d'un tiers qui a lui-même été accompagné.

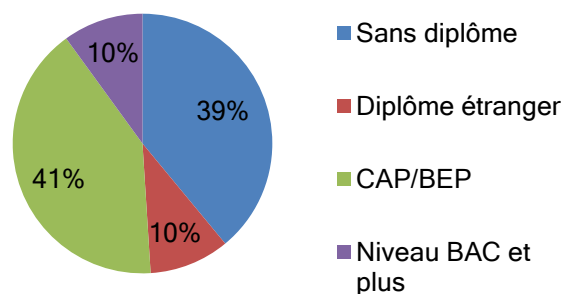
Répartition Hommes/Femmes



Tranches d'âges



Niveau de formation



L'action s'adresse prioritairement aux Nanterriens. Cependant, l'accompagnement proposé répond plus particulièrement aux besoins des habitants des quartiers prioritaires qui sont les plus défavorisés de la ville.

A la marge, soit 5 % des accompagnements ont concerné des « hors Nanterre », en s'adressant à des habitants des villes limitrophes comme Rueil Malmaison ou Puteaux.

Ainsi, 65 Nanterriens (40 hommes / 25 femmes) issus des quartiers prioritaires de la ville soient (61% des accompagnements) ont pu bénéficier de l'action. Ils viennent majoritairement des quartiers du Parc, puis du Petit Nanterre puis Université, enfin du Chemin de l'Ile.

En réalisant un focus sur ces demandeurs d'emploi, on peut constater qu'il y a toujours plus d'hommes que de femmes, mais la différence tend à se réduire, et des bas niveaux de formation.

En comparaison à 2018, il y avait plus de femmes seules avec enfants à charge. Elles rencontrent des problèmes de garde, linguistiques pour certaines et un manque d'expérience. Ces dernières adhèrent davantage aux propositions de formation en général.

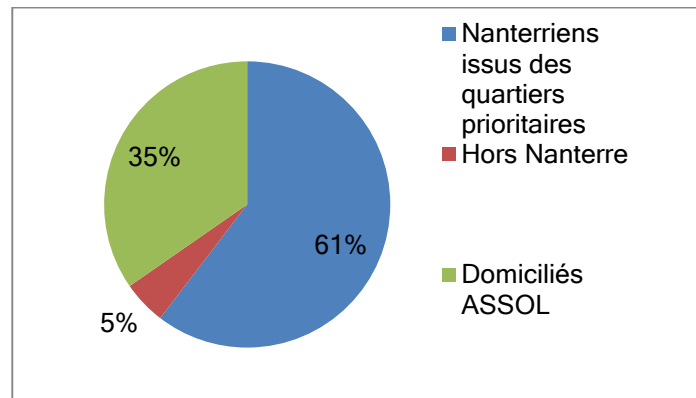
Les hommes, quant à eux, sont souvent des seniors, des hommes seuls en majorité, rencontrant des problèmes d'addiction et une fracture plus longue avec l'emploi.

Contrairement aux femmes, chez ces hommes, le besoin exprimé est l'emploi, afin d'avoir des ressources plus élevées. Même si le besoin de formation est identifié par la conseillère, ils n'y adhèrent pas.

D'autre part, les personnes domiciliées à l'ASSOL- Maison des Chômeurs et Précaires et/ ou fréquentant l'accueil de jour peuvent également bénéficier d'un accompagnement emploi.

Durant l'année 2019, **ce sont 37 personnes (22 hommes/15 femmes) en situation de précarité voire de grande précarité qui ont été accompagnées.**

Concernant, ce public, les freins d'accès à l'emploi qu'il convient de lever sont **l'absence de logement, les problèmes de santé (pouvant être des troubles psychologiques), les difficultés linguistiques ou encore les freins administratifs.**



b) Leurs revenus

Les demandeurs d'emploi accompagnés, ont, selon leur situation, les revenus suivants :

- ✓ Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) ou Allocation Spécifique de Solidarité (ASS)
- ✓ Revenu de Solidarité Active (RSA) : 42 %
 - 51% de ces bénéficiaires du RSA bénéficient d'un accompagnement global car en plus de l'accompagnement emploi, ils sont accompagnés par les travailleurs sociaux de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires.
- ✓ Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- ✓ Petit revenu issu d'une activité à temps partiel (souvent quelques heures par semaine)
- ✓ Revenu du conjoint(e)
- ✓ Aucune ressource financière

A noter qu'au cours de certains accompagnements, l'un des objectifs majeurs est de **favoriser une augmentation des revenus pour sortir de la précarité** et favoriser par exemple l'accès au logement. Cependant, une coupure de droits suite à une démarche non accomplie peut aussi conduire le demandeur d'emploi à se retrouver sans aucune ressource.

De façon générale, la personne accompagnée connaît une situation d'exclusion et d'isolement social par le seul fait qu'elle soit sans emploi.

A cette situation, peut venir s'ajouter des difficultés financières, de logement, de santé, de formation, linguistiques, administratives... ce qui conduit à dire qu'une partie du public est aussi fragilisé et en situation de précarité.

Aussi, avant de pouvoir travailler les techniques de recherches d'emploi, **un travail autour de l'estime de soi** doit être mis en place **en priorité** afin de pouvoir remobiliser le

demandeur d'emploi par la suite. Pour atteindre la finalité de l'action, les objectifs tels **que développer l'image et l'estime de soi** ou encore **l'autonomie dans les recherches d'emploi** seront à atteindre par la personne suivie.

Donc, si pour certains il s'agit d'une aide ponctuelle et ciblée comme l'écriture de cv ou de lettre de motivation, pour d'autres cumulant des freins, l'éloignement à l'emploi est plus grand et de fait ces accompagnements sont plus longs dans le temps.

Au regard de la spécificité des situations, tout est mis en œuvre pour que les personnes puissent bénéficier d'un accompagnement complètement personnalisé.

Il est impératif d'identifier et de s'adapter aux besoins de chacun, afin d'apporter les réponses les plus adéquates.

Au-delà d'un accompagnement personnalisé, c'est un accompagnement global rendu possible par la complémentarité des différents acteurs présents dans la structure.

Ainsi, les travailleurs sociaux, le formateur, l'infirmière du réseau psy et précarité, les bénévoles et la conseillère en insertion professionnelle peuvent travailler conjointement, permettant ainsi une insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement proposé par l'association prend la forme d'entretiens individuels complétés d'ateliers collectifs. **Au total, ce sont 374 heures d'accompagnements individuels et collectifs qui ont été réalisés par la conseillère en insertion professionnelle.**

4. L'accompagnement individuel

Les entretiens individuels représentent 344 heures d'accompagnement pour la CIP.

L'accompagnement débute par un premier rendez-vous permettant d'établir un contact et de poser un cadre.

Elle réalise une **évaluation socioprofessionnelle** afin d'établir un diagnostic de la situation qui identifiera la demande explicite et le besoin implicite.

Si la demande exprimée par la personne est dans **99% des cas un emploi**, le besoin identifié par la conseillère peut s'avérer tout autre comme **des cours de français, une formation ou encore un accès aux soins**. Il est évident que l'objectif doit être réaliste et réalisable.

Le bilan socioprofessionnel permet de lever les freins suivants :

- ✓ Bas niveau de qualification
- ✓ Manque d'expérience professionnelle et de compétences
- ✓ Problème de garde d'enfants (famille monoparentale)
- ✓ Exclusion numérique



- ✓ Difficultés en langue française
- ✓ Problèmes de santé dont des problèmes d'addictions ou des troubles psychologiques
- ✓ Freins administratifs : délais de renouvellement du titre de séjour, non reconnaissance des diplômes étrangers.
- ✓ Absence de logement
- ✓ Difficultés de mobilisation (liées à des difficultés de mobilité ou des difficultés plus « profondes »)

Par la suite, un parcours cohérent composé d'étapes successives sera proposé à la personne accompagnée qui se doit de rester actrice.

Ainsi, des rendez-vous réguliers entre la conseillère en insertion professionnelle et le demandeur d'emploi se mettront en place afin que ce dernier puisse avancer dans son projet.

Ces successions d'entretiens permettent, avec le temps, de créer une relation de confiance qui permet de réaliser un véritable accompagnement. C'est un véritable engagement réciproque des 2 parties prenantes à savoir la conseillère et le demandeur d'emploi.

D'ailleurs, il ne peut y avoir de réel accompagnement sans une adhésion et une implication totale de la personne suivie.

A noter qu'en cas d'exclusion numérique ou d'un besoin d'approfondissement des compétences numériques, le demandeur d'emploi accompagné peut bénéficier de la formation dispensée au sein même de la structure.

Cette orientation interne est une réelle plus-value pour les personnes accompagnées car elle permet de favoriser l'insertion professionnelle visée.

5. L'accompagnement collectif :

L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires, propose des ateliers collectifs en relation avec l'emploi et ce, en complément des entretiens individuels

Ce mode d'accompagnement trouve toute sa place auprès des nombreux chômeurs qui sont confrontés à l'isolement ; **le collectif devient source de redynamisation, complémentaire de l'accompagnement individuel.**

Ces ateliers collectifs contribuent à améliorer la relation des personnes accompagnées avec les autres. Ils permettent des échanges constructifs et le développement de liens de solidarité et d'entraide entre personnes accompagnées.

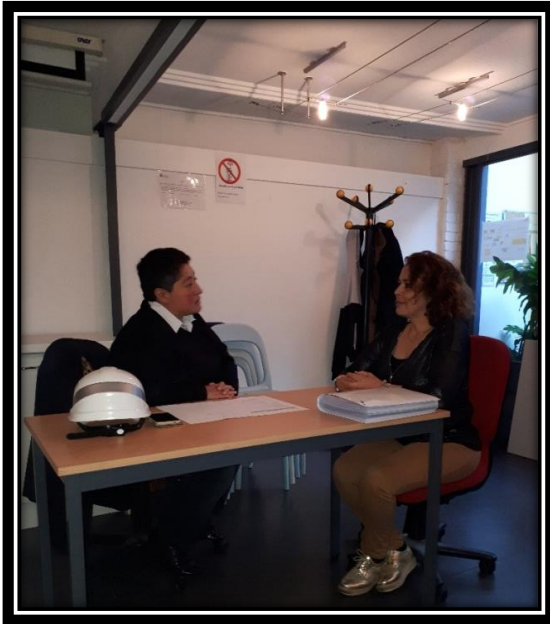
Ils sont propices à la mutualisation des compétences et à l'échange des expériences

a) *Les thématiques abordées*

- ✓ Actualisation sur son espace personnel Pôle Emploi

Pour développer son autonomie :

- ✓ Curriculum Vitae
- ✓ Simulations d'entretien d'embauche



Simulations d'entretien



Atelier CV

- ✓ Mise à jour de CV, **simulations d'entretien de motivation** afin d'assister aux informations collectives (session de recrutement) ayant eu lieu à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires.
 - ✓ Information collective Odyssées vers l'emploi
 - ✓ Information collective SBC Travail Temporaire

b) *Des ateliers « beauté femmes »*

Au-delà de passer un moment collectif et convivial, l'objectif de ces ateliers est de travailler l'estime et l'image de soi.

Le but fixé est d'amener ces femmes à améliorer leurs relations interpersonnelles afin de limiter l'exclusion et favoriser, entre autres, leurs futurs entretiens de recrutement.

Ces ateliers ont lieu 1 fois par mois et regroupent entre 5 à 10 femmes.

Ils ont pu être mis en place grâce aux produits d'hygiène, de soin et de beauté, offerts par notre partenaire **Féminité sans abris**.

Les participantes ont décidé d'appeler ces ateliers : « **LES BELLES DE L'ASSOL** »

« Un moment privilégié pour se faire belle de l'extérieur et se sentir belle à l'intérieur. »



Pour le moment, les ateliers ne s'adressent qu'aux femmes mais dans l'avenir, il pourrait être question de les ouvrir aux hommes.



6. Notre Contribution à la mise en place du Dispositif Premières Heures (DPH) dans le département des Hauts de Seine

a) Qu'est-ce que le DPH ?

« Le Dispositif Premières Heures » dit DPH est un dispositif d'insertion par l'emploi à destination de personnes en situation de grande précarité. Initié par Emmaüs, il est déployé depuis 2010 sur le département de Paris. **Les Hauts-de-Seine est le 2^e département à porter ce projet innovant sur son territoire.**

Le DPH apporte un soutien financier à des structures, associations ou entreprises du département proposant des activités et un encadrement à des personnes qui ne peuvent accéder aux emplois ou aux chantiers d'insertion classiques. »

b) Pour qui ?

« Le Dispositif Premières Heures » s'adresse aux **personnes en situation de grande exclusion**, très éloignées de l'emploi, sans domicile fixe ou ayant connu **des périodes de rue ou d'errance**. Il leur permet de se remobiliser sur leur projet de vie, de reprendre confiance en elles et de se réappropriier les codes du monde du travail. L'intégration se fait sur la base de la motivation, sans sélection ni prérequis. »

c) Comment ?

« A leur rythme, avec un contrat de **de 6 à 20 heures par semaine**, les personnes participent à des missions variées et bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé. »



Rôle de l'ASSOL- Maison des Chômeurs et Précaires.

Dès 2018, l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires, **membre du Collectif Citoyens Fraternels 92** a fait partie du groupe de travail emploi autour de l'expérimentation du dispositif. Aussi, c'est tout naturellement qu'en juin 2019, la structure a répondu présente au moment du lancement du dispositif dans le département des Hauts-de-Seine.

Dès lors, l'association accueillant des personnes en errance et en grande précarité a été identifiée comme structure orientant vers ce dispositif.

La conseillère en insertion professionnelle a pu ainsi utiliser ce levier pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et ne relevant par des structures d'insertion par l'activité économique.

d) *Les Réussites*

Les 2 premiers salariés du Dispositif Premières Heures dans le département des Hauts-de-Seine sont accompagnés et orientés par l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires.

Ces salariés, 2 hommes de plus de 45 ans, au parcours de vie chaotique, en errance pour l'un et ayant connu la rue de très nombreuses années pour l'autre, ont été rapidement motivés et volontaires pour intégrer ce dispositif.

Ils sont devenus éclaireurs pour animer des balades urbaines à la Défense, territoire fortement lié à leur histoire.

Accompagnés d'une éducatrice socioprofessionnelle, ils ont construit entièrement leur balade « Si la Défense m'était contée ».

Puis une autre orientation et intégration dans le DPH :

Cette seconde intégration, a permis à un homme de 49 ans de se réapproprier en douceur les codes du travail en exerçant des activités de manutention.

Au total, ce sont 3 personnes accompagnées dans la structure qui ont pu intégrer ce nouveau dispositif dans le département des Hauts de Seine.

« Bravo à eux, pour le travail personnel réalisé et le chemin parcouru »

La conseillère de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires tout en continuant de maintenir le lien et de les accompagner, a pu constater que ces quelques heures travaillées (aussi minimales soient-elles), permettent une **reprise de confiance en eux, d'estime, d'un ressenti d'exclusion sociétale amoindri** (avoir un travail comme tout le monde) **et surtout la naissance d'une lueur d'espoir pour l'avenir.**

7. Le bilan de l'action emploi

L'accompagnement à l'emploi et à la formation à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires, regroupe différentes méthodes et techniques d'intervention, individuelles et collectives. Nous informons notre public et lui permettons de participer à l'émergence et à l'expérimentation de nouveaux dispositifs tels que le Dispositif Premières Heures.

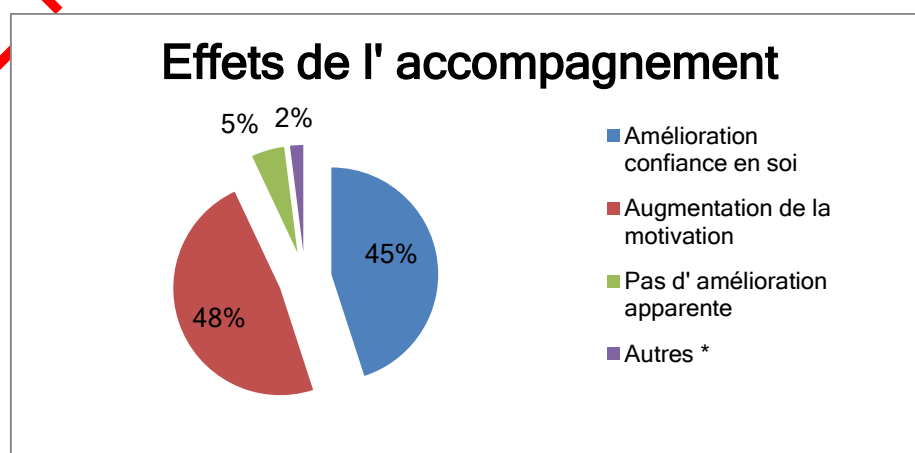
Tout comme les durées d'accompagnement sont variables en fonction des profils, les évolutions à l'issue de l'action le sont tout autant. Le premier bénéfice que peuvent tirer les personnes les plus éloignées de l'emploi **est une resocialisation** permise par les échanges en face à face, véritable remobilisation dans leur recherche d'emploi. **Elles reprennent confiance et retrouvent une meilleure estime d'elles-mêmes, une image de soi restaurée.** Au moment opportun, ces demandeurs d'emploi seront orientés vers les différentes structures d'insertion par l'activité économique, structure adaptée à une insertion professionnelle progressive.

L'action permet également une inscription ou une réinscription à Pôle Emploi afin que les demandeurs d'emploi puissent bénéficier d'un accès au droit commun.

Ainsi, 45% des personnes suivies ont bénéficié d'une inscription ou d'une réinscription à Pôle Emploi.

D'une façon plus générale, en activant les leviers adaptés, en favorisant l'accès aux droits et en permettant de maîtriser l'environnement (langue française, outil numérique ...), l'action contribue à ce que ces personnes retrouvent, au fur et à mesure du temps, la force nécessaire pour se réinsérer.

En fin d'année 2019, l'évolution des situations des personnes accompagnées est la suivante



*Autres :

Les autres situations correspondent à des personnes en cours d'accompagnement (pas encore d'évolution par rapport à l'emploi ou à la formation mais plus sur une évolution de l'image de soi et une reprise de confiance) ou à des abandons (environ 5%).

F. La Formation en bureautique et numérique (outils digitaux)

1. A propos de la formation

En complément de l'accompagnement vers l'emploi, l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires a mis en place, il y a de nombreuses années déjà, des sessions de formation à l'outil informatique. Ces sessions sont animées par un formateur professionnel, salarié par l'association, présent dans la structure depuis 2007.

Notre objectif principal est d'offrir une première approche et/ou un approfondissement aussi complet que possible de **l'informatique appliquée à la bureautique**, pour fournir aux demandeurs d'emploi l'accès aux outils indispensables à leur recherche et/ou leur insertion dans l'emploi.

Notre pédagogie, fondée sur la double dynamique de **l'émulation collective et du suivi personnalisé**, offre à nos stagiaires différentes formules et la possibilité correspondant à leurs besoins.

Afin de renforcer et innover dans notre action de formation informatique et d'apporter une réponse toujours mieux ciblée aux personnes présentant des difficultés à s'insérer dans le monde du travail, nous avons créé **de nouveaux modules de formation et de nouveaux ateliers**. En 2019, l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires a signé une nouvelle convention avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Elle entre dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi pour les bénéficiaires du RSA alto-séquanais (vous trouverez les détails en page 53).

Cette année 2019, nous avons accueilli et **formé 75 stagiaires**.

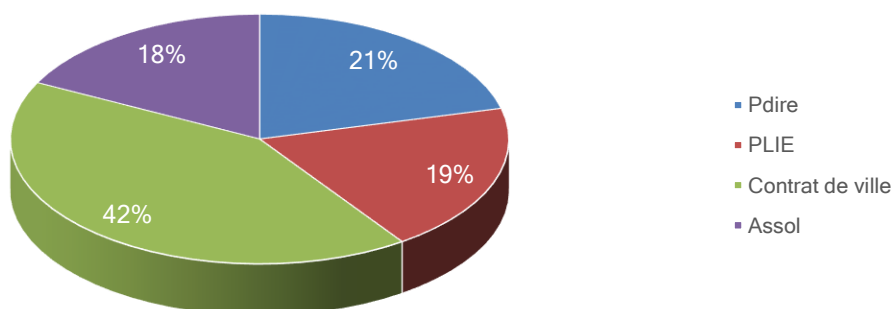
2 Le public

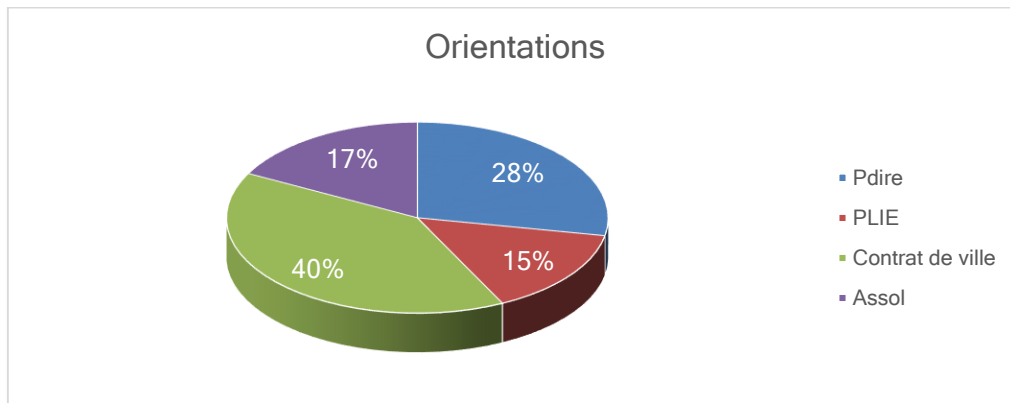
La formation informatique à l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires s'adresse à différents publics. Pour chacun, nous proposons des modules spécifiques et personnalisés. Les stagiaires sont orientés par nos différents partenaires.

- ✓ Des stagiaires **accompagnés par l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires** sur le plan social ou professionnel et se trouvant dans une certaine proximité avec l'emploi (sur orientation de leurs travailleurs sociaux).
- ✓ Des stagiaires relevant de la politique de la ville plus particulièrement des contrats villes, **vivant dans les quartiers prioritaires de la ville de Nanterre.**
- ✓ Des stagiaires orientés par le Plan Local pour l'Insertion et le retour à l'Emploi (PLIE).
- ✓ Des stagiaires orientés par les référents RSA du département des Hauts-de-Seine **dans le cadre du PDI-RE « Accès au numérique ».**

Convention	Nbre	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Nbre de 26/64 ans	Nbre de + 65 ans	Total
PDI-RE	21	12	9	21		21
PLIE	11	11		11		11
Contrat de ville	30	24	6	29	1	30
ASSOL	13	10	3	9	1	13
Total stagiaires						75

Nbre d'hommes et de femmes





3. L'accompagnement

Une évaluation du niveau des stagiaires permet de les orienter vers un module qui leur correspond le mieux, sachant qu'ensuite, le contenu de la formation est totalement modulable en fonction du niveau et des attentes des personnes accueillies. La formation se compose principalement de sessions « première initiation » et « initiation et perfectionnement ». Les acquisitions des stagiaires sont différentes selon le stage intégré : Les sessions « Première initiation » et « Initiation et perfectionnement » pour les stagiaires ayant déjà des connaissances de base. Ils viennent renforcer leurs compétences sur les outils bureautiques du pack office (Microsoft) à un niveau avancé. Nous constatons une grande implication des personnes qui, souvent, financent elles-mêmes leur formation.

Les indicateurs d'évaluation

Assiduité (Mobilisation)

Le stagiaire doit réaliser 42 heures de formation en présentiel selon les horaires fixés. Au-delà de l'importance d'une présence sur la totalité de la session et afin de pouvoir bénéficier des résultats de la formation, cette assiduité permet également d'évaluer la mobilisation et la motivation du stagiaire.

Autonomie numérique

Le formateur fait passer une évaluation d'entrée puis une évaluation de sortie.

L'évaluation d'entrée permet d'identifier le niveau de maîtrise de l'outil informatique.

L'évaluation de sortie permet d'identifier la montée en compétences permise grâce à l'action, (toute montée en compétences visant à l'autonomie du stagiaire et facilitant un retour à l'emploi).

Le stagiaire doit savoir utiliser le clavier et les outils, naviguer sur internet pour des demandes, utiliser son adresse mail, mettre son CV en ligne afin de postuler.

Confiance en soi

Elle se traduit par une participation croissante du stagiaire durant la formation. Ce dernier est plus investi, s'implique d'avantage et prend plus d'initiatives comme par exemple, mettre son CV en ligne dans l'objectif de postuler.

Nombre d'heures de formation en 2019

Convention	Nbre d'heures
PDI-RE	882
PLIE	423
Contrat de ville	894
ASSOL	150
Total	2349

4. L'évolution du secteur, des besoins et des opportunités

Le web et le monde du numérique évoluent constamment, ces secteurs sont indéniablement des viviers d'emploi. Chaque année, de nombreuses formations innovantes et de nouveaux métiers se créent. Nous notons justement depuis 10 ans de nouvelles attentes de la part du public que nous accompagnons sur les ateliers bureautiques et informatiques ; **70 % des personnes que nous accompagnons sont dites novices ou grands débutants**. Elles ne maîtrisent pas du tout l'informatique, mais ont souvent une forte motivation et une véritable envie d'apprendre. **25 % ont un niveau intermédiaire** et souhaitent un renforcement de leurs acquis. Enfin, **5 % ont un niveau avancé** et demandent des techniques numériques très précises. En outre, nous constatons l'évolution de notre public qui tend à se diversifier depuis dix ans.

Sur les 75 participants :

- ✓ **21 étaient totalement débutants** (pas de smartphone, de tablettes, d'adresse mail) et pas d'ordinateur à la maison. Ils ont été orientés par les travailleurs sociaux du département 92 des Hauts-de-Seine
- ✓ **11 participants beaucoup plus proches du monde numérique** ont été orientés par le PLIE. Ils ont déjà suivi une initiation informatique et/ou bureautique et font une remise à niveau ou un perfectionnement. Ce public est souvent diplômé, ils savent tous lire, écrire et compter, ce qui permet un apprentissage beaucoup plus rapide.

D'autre part, nous accueillons de plus en plus des personnes diplômées (bac, licence, maîtrise) mais précaires ayant du mal à s'insérer sur le marché du travail.

- ✓ **30 participants sont Nanterriens, venant des quartiers prioritaires de la ville.** Au cours des années leur profil a changé : des retraités, beaucoup d'anciens salariés en retour vers l'emploi après une dizaine d'années hors du monde du travail. Ils se forment par leurs propres moyens et profitent des coûts de formation de l'Association.
- ✓ **13 participants** sont orientés par les travailleuses sociales de l'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires. Ils se forment sur les logiciels nécessaires pour leur maintien ou leur retour à l'emploi. Ce public abandonne souvent en cours de formation.

Nous avons donc imaginé et expérimenté en 2019, pour ce public spécifique, (collectionnant les freins et qui, à cause de la précarité de leur situation sont dans l'incapacité de se mobiliser durant plusieurs semaines), des ateliers « informatiques thématiques ».

5. Les ateliers « informatiques thématiques »

Créés en 2019, ces ateliers se déroulaient les mercredis matin de 10h à 12h.

Ils ont pour objectif de développer l'autonomie des personnes face à l'outil informatique, et cela dans des domaines très précis :

Atelier « recherche logement »

- ✓ Accompagner l'utilisateur à créer un compte sur <https://www.visale.fr>.
- ✓ Faire une demande de garantie « impayés du loyer »
- ✓ Imprimer et donner une copie à l'utilisateur

Atelier « CPAM »

- ✓ Accompagner l'utilisateur à créer, à consulter son compte
- ✓ Effectuer/réaliser une démarche administrative

Atelier « CNAV »

- ✓ Accompagner l'utilisateur à créer à consulter son compte
- ✓ Effectuer/Réaliser une démarche administrative

Nous souhaitons donc pour l'année 2020, renforcer et innover dans notre action sur la formation informatique, afin d'apporter une réponse toujours mieux ciblée et adaptée aux personnes présentant des difficultés à s'insérer dans le monde du travail.

6 La formation « Accéder au numérique » pour les bénéficiaires du RSA

L'Organisme de Formation de l'association propose une action intitulée « Accéder au numérique ». L'action a démarré en mai 2019. L'objectif est d'offrir une première approche de l'informatique appliquée à la bureautique pour les bénéficiaires du RSA des Hauts-de-Seine, consiste en Une formation théorique, pratique et personnalisée permettant d'acquérir une bonne connaissance du numérique afin de favoriser l'autonomie. Pour **30 bénéficiaires du RSA alto-séquanais non-initiés** à l'informatique ou ayant besoin de réactiver des savoirs pour retourner à l'emploi.

L'action s'organise en sessions de formation selon les modalités suivantes :

- ✓ 1 session par mois sauf durant les mois de juillet et août.
- ✓ 1 groupe de 5 stagiaires par session
- ✓ 1 session équivaut à 42 heures d'enseignement découpées en 3 ateliers
- ✓ 6 sessions réalisées de Mai à Décembre 2019

a) Les résultats

- ✓ Les chiffres

42 orientations différentes ont été comptabilisées, 31 personnes se sont inscrites et 22 ont effectivement participé.

Les prescripteurs (l'Espace Départemental d'Action Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales, les associations ...), les référents RSA du département nous transmettent une fiche d'orientation afin de positionner le bénéficiaire du RSA.

Prescripteurs	Espace Insertion	EDAS	ASSOL	CAF	POLE EMPLOI	CASH Nanterre
Orientations	23	9	5	2	2	1
Pourcentages	55 %	21 %	12 %	5 %	5 %	2 %

31 bénéficiaires du RSA ont eu un premier rendez-vous et ont été inscrits sur une session

On peut constater une déperdition du nombre de bénéficiaires du RSA entre l'étape d'orientation et l'étape de positionnement. Cependant, 74 % des orientations donnent lieu à un 1^{er} rendez-vous, le reste des candidats restant injoignables.

22 bénéficiaires du RSA (soient 70%) se sont présentés le 1^{er} jour de la session et ont au minimum suivi la première demi-journée de l'action.

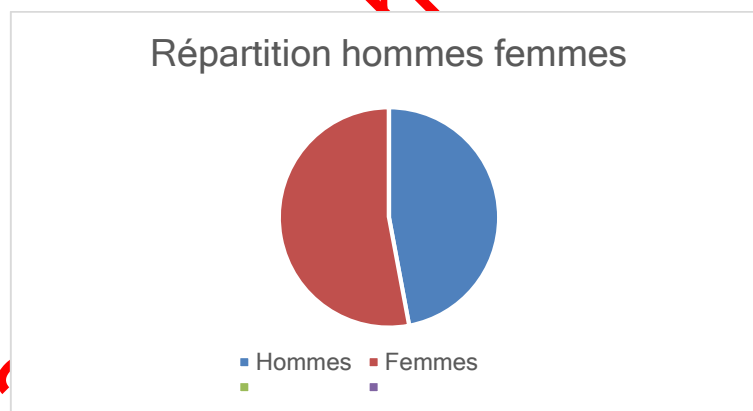
77% des stagiaires ont suivi la totalité de l'action soient les 42 heures.

On note que 30% des stagiaires ne se présentent pas le premier jour de l'action.

Les motifs d'abandon relevés sont les suivants :

- ✓ Reprise d'une activité professionnelle : 4,5 %
- ✓ Problème de garde d'enfant : 4,5 %
- ✓ Problème de santé : 14 %
- ✓ Problème linguistique : 4,5%
- ✓ Autres motifs : 72,5%

L'abandon sans motif pourrait se justifier par la difficulté de mobilisation du public orienté.



Il y a légèrement plus de femmes : 53% pour 47 % d'hommes

Répartition par villes de résidence

Ajoutons que d'un point de vue purement qualitatif, l'action permet une réelle **reprise en confiance du stagiaire** se traduisant par une **plus grande participation dans le groupe**, une entraide et même une projection possible vers un avenir professionnel, puisqu'il aborde son projet professionnel. Le groupe compte 5 participants par session, ce qui permet au formateur d'adopter une réelle pédagogie individualisée conduisant à de réels résultats.

Ainsi, le stagiaire peut être plus facilement valorisé dès qu'il progresse, lui permettant d'avancer d'autant mieux dans le programme

b) Informations complémentaires

Au début de l'action en mai 2019, le planning prévoyait 4 heures de cours par jour (2 le matin et 2 l'après-midi) du lundi au vendredi. Cependant, nous avons constaté que cet emploi du temps ne convenait pas au public orienté vers l'action. En effet, les absences pour problèmes de garde d'enfant et les démarches personnelles (rendez-vous administratif, médical) étaient récurrentes. D'autre part, la durée journalière (4 heures) nécessitait un temps de concentration trop important : certains stagiaires « décrochaient ». Aussi, pour pallier à ces difficultés, nous avons revu l'organisation de l'action afin que les bénéficiaires puissent en tirer tous les bénéfices. Depuis septembre 2019, les sessions ont lieu tous les jours de 9h à 12h hormis le mercredi laissé libre. La durée de l'action est donc passée de 11 jours à 14 demi-journées sans que le contenu en soit modifié.

Nous avons noté une augmentation de l'assiduité depuis que le changement a été opéré.

7. Le bilan de l'action de formation en 2019

L'ASSOL-Maison des Chômeurs et Précaires est une association qui accompagne les personnes en recherche d'emploi ou en situation de précarité depuis plus de 30 ans.

Pour les bénéficiaires, c'est un espace unique où travaillent ensemble assistantes sociales, éducatrices, formateur et conseillère en insertion professionnelle entre autres. Cette pluridisciplinarité permet d'optimiser l'accompagnement global et favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Conscients qu'il s'agit d'une action de formation qui doit permettre de trouver ou retrouver une autonomie numérique favorisant l'insertion sociale et professionnelle, il nous paraissait important de souligner le fait que les stagiaires orientés sont pour certains, des personnes fragilisées qui requièrent un accompagnement spécifique.

L'ensemble des acteurs de l'action sont sensibles à cette spécificité et aptes à la prendre en charge ce qui représente une réelle plus-value.

Cependant, dans un souci d'améliorer nos services et de maintenir le lien avec les personnes après leur formation dans notre association, nous envisageons de mettre en place l'envoi systématique d'un mail 2 mois après la sortie de l'action afin de connaître la situation du stagiaire par rapport à l'emploi.

VI. PERSPECTIVES 2020

L'année 2020 a débutée sur les bases solides de l'exercice 2019 tant sur le plan humain qu'en termes de développement. L'ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires, continue de bénéficier de l'engagement sans faille de ses salariés et de ses bénévoles ce qui est très encourageant pour l'année.

En 2020, 4 objectifs importants ont été définis pour l'ASSOL- Maison des Chômeurs et Précaires :

1. La maîtrise du budget et des finances de l'ASSOL

Dans une optique de continuité, l'ASSOL- Maison des chômeurs et précaires poursuivra les efforts budgétaires engagés sur l'exercice 2019 en veillant à conserver un niveau de service élevé à destination des usagers et à assurer une utilisation adéquate des fonds publics qui lui sont consacrés.

Forte de son historique de relation avec ses partenaires institutionnels, elle a déjà reçu confirmation d'une partie de ses subventions au titre de ses activités pour l'exercice 2020.

En termes de charges, l'ASSOL- Maison des Chômeurs et Précaires, continuera ses efforts de contrôle et de maintien d'un niveau de charge en cohérence avec les ressources reçues.

2. La poursuite du développement de l'Organisme de Formation

Aujourd'hui la fracture numérique est de plus en plus importante, de nombreux services et administrations nécessitent un accès en ligne pour effectuer des démarches. Cela peut souvent s'avérer très obscure pour les publics les plus éloignés de l'outils informatique alors qu'il s'agit d'un besoin fondamental pour les usagers de l'ASSOL- Maison des chômeurs et précaires.

Pour ces raisons, l'attractivité de cette action ne se dément pas. L'ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires, veut faire de cette action un de ses piliers au même titre que l'accompagnement social et l'aide au retour à l'emploi, car elle est aujourd'hui, un des leviers pour le retour à l'emploi et permet de faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

L'ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires, continuera à s'engager dans la promotion et le développement de cette activité.

Début 2020, l'ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires s'est d'ores et déjà engagée auprès du Conseil Départemental à intensifier ses actions par l'accueil de 50 stagiaires bénéficiaires du RSA sur 2020 pour la formation « accéder au numérique ». Cela représente un volume 2100 heures de formation pour 2020 (+60%).

3. Le développement de la communication

Plus que jamais, l'ASSOL- Maison des Chômeurs et Précaires a besoin de se faire connaître et de transmettre ses messages. Un effort particulier sera effectué cette année pour lui permettre de renouveler ces supports de communication (tracts, communiqués, site internet).

Le début de l'année 2020 a déjà vu l'émergence du nouveau site internet qui permet de mieux connaître ses missions et les services proposés. Ce chantier qui a nécessité de nombreuses heures de travail est soutenu activement par le Conseil d'Administration.

4. L'impact de la crise sanitaire du Covid-19

L'ASSOL - Maison des Chômeurs et Précaires a maintenu ses activités de domiciliation et de solidarité pour venir en aide aux plus démunis pendant le confinement inédit que traverse la France pour tenter d'enrayer l'épidémie de Covid-19. Elle a gardé aussi, en cette période, des liens avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs en particulier la DRHIL, la mairie de Nanterre et le Conseil Départemental, afin de se mobiliser ensemble face à cette pandémie.

La domiciliation, l'aide alimentaire d'urgence, l'accompagnement social et professionnel, afin de maintenir les droits sociaux et le lien social avec les usagers sont les principales activités maintenues ; ainsi que les actions de prévention autour du Covid-19. Les personnes en difficulté sont accompagnées individuellement à distance (téléphone) ou dans les locaux de l'association lorsque la situation l'impose.

L'association a constaté une recrudescence des demandes de colis alimentaires dans une mesure encore jamais vue par l'association, elles ont doublé depuis le début du confinement. L'association a donc transformé le service de repas qui ne peut plus être assuré en raison des mesures sanitaires, en des distributions de repas conditionnés de manière individuelle, des colis alimentaires et des chèques services attribué par la DRIHL. L'association a vu ses stocks alimentaires diminuer drastiquement, mettant en péril la réponse apportée par l'association à cette crise. Pour répondre à cette demande d'urgence de manière appropriée, l'association au travers de son Conseil d'Administration, a décidé d'engager une part significative de son budget pour acheter des denrées alimentaires et permettre aux personnes les plus démunies de conserver une alimentation normale. Plus que jamais, l'accueil inconditionnel et la solidarité universelle portés par l'association trouvent tout leur sens dans le contexte actuel de la pandémie.

Face à cette crise la solidarité est indispensable pour faire face à cette situation et ne pas oublier les personnes les plus précaires dans cette crise sanitaire. La solidarité est plus que jamais nécessaire.

L'association a besoin de dons financiers pour maintenir ses activités. Elle appelle la puissance publique, sous toutes ses formes, les personnes morales quelles que soient leurs tailles, entreprises, fondations, médias, structures diverses, plus généralement toutes les personnes de bonne volonté à la soutenir financièrement par des dons.

L'ASSOL a également besoin de renfort de bénévoles afin de poursuivre et renforcer ses missions de solidarité. Aussi il en appelle à toutes celles et tous ceux, notamment les jeunes, qui peuvent se mobiliser en offrant du temps à l'association et/ou en relayant les appels aux dons financiers.

Le maintien du lien social est indispensable pour sensibiliser les personnes sur les mesures et les conseils utiles pour se préserver. Les actions de l'ASSOL participent à rompre l'isolement et à renforcer l'écoute, le soutien moral et psychologique.

ASSOL Maison des chômeurs et précaires

VII. LEXIQUE

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

ALT : Allocation de Logement Temporaire

ARE : Allocation d'Aide au Retour à l'emploi (versée par Pôle Emploi)

ASAV : Association pour l'accueil des Voyageurs

ASS : Allocation de solidarité spécifique (versée par Pôle Emploi à des personnes arrivées au terme de leur droit à l'ARE)

ASSOL : ASSOL Maison des Chômeurs et Précaires, Association de solidarité pour l'emploi, la formation et la créativité

BRSA : Bénéficiaire du RSA

CA : Conseil d'Administration

CAARRUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Rééducation des Risques des usagers de drogues

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CAS : Contrat d'accompagnement Social

CER : Contrat d'Engagement Réciproque (conclu entre l'allocataire du RSA et sa référente sociale)

CESF : Conseiller en Economie Sociale et Familiale

CD : Conseil Départemental

CIP : Conseillère en Insertion Professionnelle

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

DAHO : Droit à l'Hébergement Opposable

DALO : Droit au Logement Opposable

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement (proposé aux associations pour accompagner leur développement)

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

EI : Espace Insertion

EPD : Équipe Pluridisciplinaire Départementale

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

HDSI : Hauts-de-Seine Initiative (association chargée de soutenir le développement des associations et des acteurs de l'économie sociale et solidaire)

HLM : Habitation à Loyer Modéré

IAE : Insertion par l'Activité Economique

IEDH : Institut Européen de Développement Humain

MNCP : Mouvement National des Chômeurs et Précaires

OPH : Office Public de l'Habitat

OF : Organisme de Formation

PDAFI : Programme Départemental des Aides Financières Individuelles (avec 4 types d'aides : aide de première nécessité ; aide à l'accès aux soins ; aide à la mobilité ; aide à l'hébergement)

PDI-RE : Plan Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (opérateur chargé de gérer, à l'échelle d'un département, l'offre disponible en matière d'hébergement d'urgence et de logement d'insertion)

SST : Service de Solidarité Territoriale

ASSOL Maison des chômeurs et précaires

VIII. PARTENAIRES

